LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Prix RACHEL GUÉRETTE
1988

Association de la presse francophone



50¢

Edmonton, le vendredi 13 octobre 1989
Vol. 23 - n° 41 - 20 pages

• Dossier économique

Où en est-on rendu?

à lire en page 3

• À la régionale d'Edmonton

Un domaine qui commence à devenir prioritaire

• À l'A.C.F.A.

Le développement économique, c'est une vision de la société

• Au Conseil de la Coopération

Secteur coopératif vs secteur privé

SOMMAIRE

13/10

«Qui est le père?»



Le Théâtre Français d'Edmonton a ouvert sa saison 1989-1990 avec la présentation de la pièce QUI EST LE PÈRE?, une oeuvre de Félix Leclerc, mise en scène par Jacques Beaupré. Sur cette photo on retrouve Jean-Baptiste (Luc Prud'homme), John Bull (Scott Taylor), Spy (Anne Mansfield) et Uncle Sam (Ernest Chiasson).

Un club des aînés francophones

page 6

Robichaud et Chiasson

page 7

• Et ça grimpe

Le déficit du fédéral continue d'augmenter

OTTAWA (A.P.F.) - Le déficit continue d'augmenter au Canada. Les états mensuels réguliers des opérations financières du gouvernement publiés par le ministre des Finances révèlent un déficit de 7,865 millions pour les quatre premiers mois de l'exercice financier 1989-1990.

Le déficit a augmenté au Canada par rapport à la même période l'année dernière, alors que le déficit pour les quatre premiers mois de l'année s'élevait à 6,672 millions.

Le déficit a été de 1,294 millions pour le seul mois de juillet. Il était de 737 millions en juillet 1988.

• Josée Lajoie

Bravo et félicitations!

par JACQUES BEAUPRE

EDMONTON - Josée Lajoie de La Corey a été couronnée la meilleure interprète de l'année au Festival international de la chanson de Granby. Elle a mérité un prix de 10 000 $ ainsi qu'une bourse de 2 500 $ pour enregistrer un 45 tours. Josée est la première Albertaine à remporter ce prix prestigieux, et seulement la 2e Albertaine en 10 ans à participer à ce festival. Il s'agit d'une étape importante pour sa carrière.

Ce festival a souvent permis de lancer d'importantes et fructueuses carrières professionnelles dans le domaine de la chanson populaire française. Âgée de 23 ans, Josée Lajoie avait déjà remporté, cet été, la première place au premier Gala de la chanson française en Alberta.

Au national...

• C'est important

Les francophones veulent que le programme de contestation judiciaire soit reconduit et élargi

OTTAWA (A.P.F.) - Les organisations francophones de l'extérieur du Québec souhaitent que le Programme de contestation judiciaire qui se termine en mars 1990 soit non seulement reconduit, mais élargi pour inclure la nouvelle Loi sur les langues officielles et les lois provinciales sur les services dans la langue de la minorité linguistique.

Mis sur pied en 1978, le Programme de contestation judiciaire avait pour but à l'époque de permettre aux Canadiens de défendre leurs droits linguistiques devant les tribunaux. Avec l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés le Programme fut élargi une première fois en 1982 pour permettre le financement des causes portant sur les langues officielles et sur l'instruction dans la langue de la minorité et une autre fois en 1985 avec l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte portant sur les droits à l'égalité.

Le Programme accorde un maximum de 35 000 $ à un organisme ou un individu qui s'estime lésé dans ses droits fondamentaux et qui veut se défendre devant les tribunaux. Les francophones hors Québec ont utilisé à une vingtaine de reprises ce programme de contestation, uniquement pour défendre devant les tribunaux leurs droits dans le domaine de l'éducation. L'actuel programme de 9 millions de dollars pour une durée de cinq ans vient à échéance en mars prochain. Compte tenu du contexte linguistique au pays, personne ne s'attend à ce qu'il ne soit pas reconduit pour une autre période de cinq ans.

Devant le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées qui étudie présentement le Programme, tous ont plaidé en faveur du renouvellement, pour sensiblement les mêmes raisons. On peut presque parler d'unanimité, tant dans les propos des intervenants, que dans ceux des députés qui siègent sur le comité.

Pour le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, certaines des causes qui ont fait progresser les droits linguistiques n'auraient pu être entendues par les tribunaux sans l'aide financière du Programme. Il est clair, dit le Commissaire, que le programme de contestation judiciaire devra être maintenu «tant que les droits individuels et fondamentaux et les droits linguistiques auront besoin d'être protégés». Ceci dit, M. Fortier ne croit pas qu'il existe un besoin immédiat pour l'élargissement du Programme, sans toutefois exclure cette possibilité «le cas échéant».

Pour la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (S.A.A.N.B.), le recours judiciaire est encore la meilleure façon de faire progresser et reconnaître les droits des francophones au pays. Pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick, la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité «ne saura devenir réalité sans que les gouvernements soient traduits devant les tribunaux d'un bout à l'autre du pays».

L'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) n'a pas hésité pour critiquer l'administration du Programme par le Conseil canadien de développement social, et a même réclamé son transfert «vers un organisme plus sensible aux questions linguistiques» comme le Conseil de recherches en sciences humaines. Selon la présidente de l'A.C.F.O., Rolande Soucie, le Conseil canadien de développement social «n'a pas démontré un intérêt marqué pour la question des droits linguistiques. Mme Soucie déplore également que le Conseil canadien n'ait pas fait beaucoup de promotion autour du programme de contestation dans le domaine linguistique. L'A.C.F.O. trouve aussi que le programme, tel qu'administré par le Conseil, coûte cher.

Comme les autres intervenants, la Fédération des francophones hors Québec croit qu'il faut faire un pas de plus pour élargir sa portée. La F.F.H.Q. le trouve trop limitatif, et pense que la nouvelle Loi sur les langues officielles et les lois linguistiques provinciales devraient pouvoir être contestée devant les tribunaux, grâce au financement du Programme de contestation judiciaire. On estime aussi que les ressources financières devraient être augmentées et les critères de financement élargis, de façon à couvrir les frais d'une contestation devant la Cour suprême.

Pour l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, les principes constitutionnels inscrits dans la Charte seraient demeurés lettres mortes sans le Programme de contestation judiciaire. La contestation judiciaire, disent les juristes francophones du Nouveau-Brunswick, «a donné de la légitimité aux communautés en contexte minoritaire et a forcé des négociations positives en vue de la mise en oeuvre des droits scolaires partout au pays».

• Rapprochement

La F.F.H.Q. veut reprendre le dialogue avec le Québec

OTTAWA (A.P.F.) - La Fédération des francophones hors Québec veut renouer le dialogue avec le gouvernement du Québec, et souhaite rencontrer le premier ministre Robert Bourassa pour clarifier un certain nombre de choses en ce qui a trait aux revendications des communautés francophones de l'extérieur du Québec.

À défaut d'obtenir une réponse à la lettre qu'elle a fait parvenir durant la campagne électorale québécoise invitant les chefs des deux principaux partis politiques à préciser leurs intentions à l'endroit de la francophonie canadienne, la F.F.H.Q. a décidé de poursuivre ses démarches dans le but d'organiser une rencontre officielle avec le chef péquiste Jacques Parizeau, et surtout avec le premier ministre Robert Bourassa.

Cette attitude tranche avec le ton des propos tenus lors de l'assemblée annuelle de la F.F.H.Q. en juin dernier, alors que les délégués, le président Guy Matte en tête, avaient tenu des propos très durs à l'endroit du Québec, coupable de haute trahison à l'endroit de la minorité francophone. On avait alors décidé de ne plus passer par le canal officiel pour exprimer ses revendications, et de passer directement par le peuple québécois, c'est-à-dire finalement par la presse écrite et électronique. Aujourd'hui, on parle d'utiliser à la fois le canal officiel et la place publique pour se faire comprendre du Québec, selon les circonstances.

Le directeur général de la F.F.H.Q., Aurèle Thériault, ne



Guy Matte

nie pas qu'il y ait eu des frustrations par le passé, la dernière en date étant le refus du Québec d'appuyer ouvertement et clairement devant la Cour suprême le concept de la gestion scolaire pour les parents francophones de l'Alberta, mais estime qu'il existe maintenant une opportunité de renouer le dialogue.

L'opportunité, c'est bien sûr l'échéance de la ratification de l'accord du Lac Meech par toutes les provinces en juin 1990. La F.F.H.Q. aimerait contribuer à sa façon à résoudre l'impasse constitutionnelle de façon à ce que le Québec adhère à la grande famille constitutionnelle, tout en s'assurant que les francophones hors Québec ne fassent pas les frais de la grande réconciliation nationale souhaitée par le premier ministre Brian Mulroney.

M. Thériault est également d'avis qu'il faut purifier l'air entre les communautés francophones hors Québec et le gouvernement du Québec, d'autant qu'il s'est développé avec le temps un sentiment anti-Québec au sein même de ces communautés.

• Veilleux et Watson

Une direction à deux têtes pour Radio-Canada

OTTAWA (A.P.F.) - Deux mois après le départ de Pierre Juneau, le premier ministre Brian Mulroney a finalement annoncé les noms des deux nouveaux patrons de la Société Radio-Canada.

Le journaliste de carrière et de renom Patrick Watson, qui a animé l'an dernier la monumentale série «Démocratie» sur les ondes de la télévision de Radio-Canada sera le président du conseil d'administration. M. Watson est âgé de 60 ans. Son mandat sera de cinq ans.

Puisque son poste n'existe pas encore, M. Watson agira comme membre et conseiller spécial du conseil d'administration en attendant l'adoption de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, qui lui permettra d'assumer officiellement les responsabilités de président du conseil d'administration. Mort au feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales, cette nouvelle loi sur la radiodiffusion prévoyait justement une direction bicéphale (à deux têtes) à Radio-Canada. Un nouveau projet de loi devrait être déposé à la Chambre des communes cet automne.

C'est à un fonctionnaire de carrière à qui reviendra la tâche de diriger les destinées de Radio-Canada pour les sept prochaines années. Gérard Veilleux, 47 ans, actuel secrétaire au Secrétariat du Conseil du Trésor, agira à titre de président et de premier dirigeant de la Société.

Sa carrière dans la fonction publique remonte à 1966, alors qu'il fut agent du Trésor pour le gouvernement du Manitoba. Avant sa nomination en juin 1986 au poste de secrétaire au Secrétariat du Conseil du Trésor, M. Veilleux fut de 1982 à 1986 secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales et sous-greffier du Conseil privé. Les nominations de MM Watson et Veilleux prennent effet le 1er novembre.

Les francophones de l'extérieur du Québec surveillent avec un certain intérêt les premiers pas de M. Veilleux à Radio-Canada. Au cours des dernières années, les relations avec certaines communautés francophones et le président Pierre Juneau s'étaient détériorées sur des questions comme l'accessibilité des ondes pour les régions éloignées (Les T. N.-O. ne captent toujours pas Radio-Canada en français), et sur les besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec.

Sur ce dernier point, M. Juneau a soutenu jusqu'à la fin de son mandat qu'il n'avait pas les budgets nécessaires pour répondre aux attentes des francophones hors Québec en télévision. Une étude de la Société sur cette question réalisée en 1988 révélait qu'il faudrait 81 millions sur cinq ans pour répondre à ces besoins spécifiques. Depuis, le gouvernement conservateur n'a pas débloqué les sommes requises pour permettre à Radio-Canada d'aller de l'avant avec son plan d'action de cinq ans. Le dernier budget Wilson a même laissé entrevoir des coupures pour les prochaines années.

Pour le directeur général de la Fédération des francophones hors Québec, Aurèle Thériault, les nominations de Patrick Watson et Gérard Veilleux sont «prometteuses». M. Thériault décrit M. Veilleux comme un homme qui connait très bien l'appareil gouvernemental, et ouvert au dialogue. De Patrick Watson, il dira que c'est un vieux routier des médias électroniques, et qu'il est un homme sensible. Ces deux nominations, et celle de l'acadienne Nancy Juneau au conseil d'administration de Radio-Canada, annoncée plus tôt cette année, fait dire au directeur général de la F.F.H.Q. que le dialogue sera plus favorable qu'avec Pierre Juneau au cours des dernières années de son mandat.

À la 3...

• Dossier économique

Un domaine qui commence à devenir prioritaire

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Ça fait plus de 20 ans que la francophonie albertaine parle de développement économique. À l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton le développement économique est officiellement devenu prioritaire lors de la dernière assemblée générale, en mars 89.

Une première rencontre de gens d'affaires a eu lieu le 27 septembre à l'invitation de l'agente de développement économique, Renée Rivard.

«On prend conscience que la vitalité des communautés franco-albertaines dépend en grande partie de leur développement économique et non uniquement du développement au plan de l'éducation et de la culture».

Renée Rivard pense que le message économique doit se faire une place dans la communauté franco-albertaine. «Nous les gens d'affaires, dit-elle, savons ce qu'est le développement économique et c'est le profit». Pour Renée Rivard et pour les gens d'affaires la difficulté est de savoir comment développer des entreprises francophones profitables et encourager les jeunes entrepreneurs.



Renée Rivard

La rencontre du 27 était une première et pour l'agente de développement ce fut très positif. Les gens d'affaires dit-elle étaient très intéressés à travailler ensemble au développement. Plusieurs se sont dits prêts à participer à un comité qui élaborera un plan et des stratégies d'ici 6 mois. La quinzaine de participants se sont généralement dit enchantés à la suite de cette première rencontre... mais ils savent aussi que ce n'est pas la première fois qu'on parle de développement économique dans la communauté. Cette fois, ils veulent que cela aboutisse à des projets concrets. Pour Simon Roy, «ça fait 2 ans qu'on en a pas entendu parler. J'étais content de voir que peut-être (cette fois) ça va se concrétiser». Quant au directeur régional de Radio-Canada, Paul Dumaine, il croit qu'il est évident que le milieu aimerait avancer plus vite.

Le véritable problème c'est que personne ne sait exactement ce qu'il faut faire. Renée Rivard se voit d'abord comme une consultante, une conseillère pour aider les gens d'affaires à créer des entreprises ou des commerces, à les rendre profitables et à se regrouper. Elle veut par exemple informer les entrepreneurs francophones de ce qui se passe dans les milieux d'affaires, à la Chambre de commerce par exemple. Elle mise aussi sur des entreprises québécoises qui se chercheraient des Albertains pour ouvrir des succursales. Elle veut aussi mettre en contact les entrepreneurs et agriculteurs francophones avec divers ministères qui ont des idées et de l'argent pour aider au développement du commerce. Des premiers contacts ont été établis avec le ministère de l'Agriculture et celui du Développement du Commerce et de l'Emploi.

Les participants parlent aussi d'une organisation structurée, peut-être la création d'une Chambre de commerce francophone comme cela existe déjà à Vancouver.

UN QUARTIER FRANCOPHONE?

Un autre vieux projet de la francophonie a refait surface lors de cette rencontre: la création d'un véritable quartier francophone où se retrouveraient côte à côte des organismes culturels, des institutions d'éducation et des commerces, tous francophones.

Les gens d'affaires sont sympathiques à cette idée mais ils se demandent si cela est possible. «À l'A.C.F.A., dit Renée Rivard, ça fait longtemps qu'ils en parlent d'un quartier francophone. Qu'est-ce que c'est un quartier francophone? Dans le fond on a une école francophone, on a la Faculté Saint-Jean, on a le Centre 82 et on a aussi l'immeuble Marie-Anne Gaboury... Alors ont se rend compte qu'a Bonnie Doon il y a déjà un regroupement de francophones... mais nous autres les gens d'affaires on se rend compte que si on a une entreprise et qu'on veut s'établir dans le quartier francophone on veut savoir si on aura des clients».

Présentement il existe plusieurs commerces et services opérés par des francophones mais ils sont répartis un peu partout dans la capitale albertaine. Est-ce qu'il peut y avoir un quartier francophone? Comment aider les jeunes entrepreneurs à partir en affaires et comment regrouper les gens d'affaires de la communauté? Ce sont autant de questions auxquelles doivent répondre les gens d'affaires et le comité de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton.

• À l'A.C.F.A. provinciale

Le développement économique, c'est une vision de la société

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - L'A.C.F.A. provinciale veut développer un plan, une vision de la société albertaine pour assurer un développement économique des communautés francophones. Ce serait un outil qui avec l'éducation permettrait d'assurer un meilleur contrôle sur la langue et une renaissance de la communauté francophone.

«Ça fait 2 ans qu'il y a un secteur de développement économique à l'A.C.F.A. provinciale, dit Geneviève Moquin, l'adjointe au développement économique.

Dans les prochains mois et les prochaines années, l'A.C.F.A. provinciale veut collaborer avec les gens d'affaires. Une collaboration jugée nécessaire, dit-elle, parce que l'A.C.F.A. n'a pas à dire aux gens d'affaires quoi faire. «Il faut tout d'abord avoir une vue d'ensemble (...) de voir où en est la communauté pour ensuite mieux déterminer les services dont on a besoin. Ces informations pourront ensuite être données aux investisseurs francophnes qu'on tentera d'intéresser à participer».

Ensemble, dit-elle, nous pourrons aider à développer l'économie de l'Alberta, c'est-à-dire mettre les entrepreneurs et les commerçants francophones en contact avec les milieux économiques de l'Alberta et du Canada en plus d'aider à trouver du financement privé.

La prochaine étape, pense Geneviève Moquin, c'est d'identifier les besoins. Une fois le plan terminé l'A.C.F.A. provinciale aimerait travailler en collaboration avec le secteur coopératif qui est regroupé dans le Conseil Albertain de la Coopération.



Geneviève Moquin

Même si ce projet n'est encore qu'une ébauche sur papier, plusieurs consultations et contact ont déjà été faits avec des gens d'affaires, ce qui permet d'être optimiste.

C'est un projet à long terme, dit-elle, peut-être 3 ans avant de voir les premiers changements et 10 ans avant que le développement économique de la société francophone atteigne son rythme de croisière.

Entretemps, à l'aide de services d'information, l'A.C.F.A. veut encourager les francophones à investir dans des commerces ou des projets de développement. Madame Moquin reconnaît que cela ne sera pas facile parce que peu de gens connaissent les réalités du monde des affaires.

C'est peut-être là qu'on peut aider parce que quand vous voyez un projet global je crois que c'est plus facile d'intéresser les gens à faire leur part, à faire leur petite contribution pour que justement ça mène à la réalisation d'une société francophone».

L'élément clé c'est la rentabilité. Les gens d'affaires investissent du temps et de l'argent. S'ils participent à un projet de développement, il faut qu'ils y voient la possibilité de faire un profit.

L'A.C.F.A. provinciale veut aussi collaborer avec ses régionales pour offrir des services d'information pour aider ceux qui veulent créer leur entreprise. Elle pourra aussi aider des investisseurs à utiliser les services déjà disponibles comme ceux de la Banque Fédérale de Développement et des ministères à vocation économique.

«On essaie d'intéresser les gens à investir dans leur région, à faire quelque chose dans leur village». Cela permettrait, ditelle, non seulement d'assurer la santé financière de leur région, cela aiderait aussi à arrêter l'exode des jeunes vers les villes.

Au Rond-Point le développement économique franchira une nouvelle étape. Pour madame Moquin ce sera l'occasion de consulter les membres de l'A.C.F.A. pour identifier leurs besoins afin que le développement corresponde à leur vision des communautés franco-albertaines.

Le Conseil Albertain de la Coopération accueille favorablement la relance du développement économique

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Le Conseil Albertain de la Coopération pourrait être un joueur important dans la relance du développement économique des communautés francophones. Le Conseil représente le secteur coopératif, notamment les caisses populaires du nord de la province. Ça fait 2 ans que Camille Bérubé, le président sortant du Conseil, pousse en faveur du dossier économique. À la suite du colloque économique de l'automne 88 un plan d'étude a été développé en collaboration avec les régionales de l'A.C.F.A. et le Secrétariat d'État qui a participé au financement.

Pour Camille Bérubé, le secteur coopératif gagnerait à collaborer avec le secteur privé. «Dans toutes les recherches on se rend compte que la coopération est un des joueurs mais il y a beaucoup d'autres joueurs, comme les entreprises et les investisseurs franco-albertains. Il y a beaucoup d'intérêt au niveau économique mais il n'y a pas seulement le secteur coopératif.»

À son avis les caisses doivent favoriser le développement économique de leur communauté, pour les francophones comme pour les anglophones.

Mais ce développement, dit Camille Bérubé, doit se faire en accord avec les besoins exprimés par ceux qui habitent ces régions. «Il faut établir des projets (...) à travers les communautés elles-mêmes. Elles doivent déterminer quels seront leurs projets.»

En étant impliqué dans l'élaboration du plan de développement économique, dit-il, «J'espèrent qu'on (les caisses) peut aider d'autres entreprises à demeurer».

Sa seule hésitation a trait aux habitudes du monde des affaires. Ils ont l'habitude de travailler individuellement. Il dit aussi qu'il pourrait être difficile de demander aux gens d'affaires de s'afficher comme francophone car certains ont encore peur

Quant à l'actuel président, Raymond Duchesneau, il n'a été élu qu'en juillet. Il se dit plutôt favorable mais attend de mieux étudier la question avant de se prononcer.

Éditorial

J'ai le droit et j'en prends la responsabilité

Le thème du Rond-Point'89 de l'A.C.F.A. qui a lieu en fin de semaine porte à mûre réflexion et est lourd de conséquences. Depuis 1867 que l'on lutte pour nos droits. Aujourd'hui, on revendique notre droit à l'éducation dans notre langue maternelle, on veut le contrôle de notre système scolaire, des centres scolaires communautaires et quoi encore...

C'est bien beau revendiquer, mais sommes-nous prêts à assumer la responsabilité de toutes ces demandes? Posons-nous la question très sérieusement.

Le 16 octobre, c'est jour d'élection en Alberta. Ce qui intéresse le plus les Franco-Albertains, ce sont les élections scolaires. Combien de francophones briguent les suffrages durant cette élection? Très peu et dans certaines localités aucun. Et on se dit prêts à assumer nos responsabilités?

Il est très important que nous prenions notre place dans les systèmes existants en attendant d'obtenir le nôtre. Il est vrai que le poste de commissaire scolaire en est un qui demande beaucoup en temps, en déplacements, etc. Mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle, comme le dit si bien le proverbe.

C'est une question de crédibilité face à la majorité. C'est aussi une question de confiance face à nous-mêmes. Si nous sommes assez forts pour percer dans les systèmes scolaires actuels et prouver nos compétences administratives, nous serons plus confiants dans nos moyens et quand viendra le temps de gérer nos propres affaires, nous y verrons adéquatement.

Les ateliers mis en place permettrons à tous et chacun de faire le point sur la situation, d'évaluer nos actes et d'établir un nouveau plan d'action. Cet exercice est donc d'une importance capitale pour le succès de nos démarches à venir.

La communauté franco-albertaine dispose de nombreuses associations provinciales et locales lui permettant de se faire une place au soleil dans cette société albertaine à majorité anglophone et très multiculturelle. Il faut absolument que ces associations se consultent et se concertent davantage dans leurs actions afin d'être plus efficaces dans leurs revendications face aux différents paliers de gouvernements, fédéral, provincial, municipal et scolaire. Le chevauchement de programmes ou de projets démontre un manque de concertation, de consultation, par exemple, le projet d'un centre culturel scolaire, communautaire ou universitaire à Edmonton. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses se traduisant par des pertes financières considérables pour des projets ayant une incidence directe sur l'avenir de la francophonie albertaine.

Nous invitons donc, les associations à favoriser la tenue d'états généraux de la francophonie albertaine d'ici un an au plus tard, afin de planifier adéquatement une stratégie commune de développement pour le plus grand bien de la communauté franco-albertaine.

PIERRE BRAULT

Pensée de la semaine...

Il y a cinq degrés pour arriver à être sage: se taire, écouter, se rappeler, agir et étudier.

(Pensée arabe)



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Journaliste: Jacques Beaupré

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à.
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an, 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta

Réflexion

La famille et les enfants (suite la semaine prochaine)

Lettres ouvertes

Mise au point

M. Georges Arès
Président de l'A.C.F.A.
Edmonton, Alberta

À l'occasion de l'Assemblée annuelle générale de l'A.C.F.A. prévue pour le 14 octobre prochain, je voudrais faire état, M. Arès, de questions entourant le processus judiciaire. J'en profite pour m'adresser à toute la population francophone de la province puisqu'il s'agit d'une affaire qui nous regarde tous et toutes. Je m'explique.

Ne pouvant assister à la réunion, je voudrais qu'on apporte une mise au point à la question 3 de l'ordre du jour, celle traitant des «suites du procès-verbal» de «l'assemblée générale d'octobre 1988.

Dans votre rapport présenté à cette assemblée, M. Arès, on trouve la proposition suivante: «Sous la section: Nouvelle loi scolaire, le président suggère de demander un renvoi à la Cour suprême puisque la loi a changé et que le jugement dans le cas Bugnet ne vaudra plus rien sous la nouvelle loi» (*Le Franco*, 8 sept., 1989, p. 13).

Il a été démontré, au paragraphe 22, page 9, de notre **factum** déposé en Cour suprême, que le nouvel acte scolaire (School Act 1988) ne change en rien les positions du gouvernement albertain par rapport aux articles contentieux que l'Association Bugnet remettait en cause. Comme avant, en effet, 1- le ministre d'éducation garde ses mêmes pouvoirs discrétionnaires, 2- les commissions scolaires ont la «permission» et non «l'obligation» d'agir, 3- et aucune forme institutionnelle d'implantation d'un régime pour l'enseignement du français langue première n'est prescrite par la loi.

Même le gouvernement albertain reconnaît cela.

Votre proposition est donc pour le moins surprenante surtout quand on pense qu'elle a été formulée au moment où vous prépariez votre intervention pour la Cour suprême dans le cas Bugnet. L'argument d'une nouvelle loi scolaire rendant notre cas nul et sans efficace n'apparaît pas dans votre **factum**, ni n'a été utilisé lors de votre présentation orale aux audiences de la Cour suprême. Sa pertinence devait donc être plus mitigée devant des spécialistes du processus juridique.

La cause des parents de Saint-Paul vient relancer la question de ce processus. Comme pour le renvoi que vous demandez en octobre 1988, pourquoi l'A.C.F.A. a-t-elle voulu représenter la cause des parents de Saint-Paul devant la cour **quand elle y est déjà?** Car telle est la situation: le cas Bugnet pose toutes les questions de fond et englobe toutes les causes relatives à l'article 23. Le jugement (qui peut être rendu avant la fin de l'année) va établir les mêmes droits partout dans la province, et créer un précédent pour tout le Canada. **La cour n'entend pas deux causes identiques.** Il faut donc éviter de donner de mauvais conseils légaux qui créent de fausses attentes et qui détournent la population de tout ce qui reste à faire.

De plus, contrairement à ce que disent Me Bastarache dans *Le Franco* du 22 septembre et d'autres commentateurs, il ne suffit pas d'être entendu à la cour pour que tout le système soit transformé du jour au lendemain. Une contestation judiciaire ne commence pas avec un jugement: c'est un engagement qui prend plusieurs formes, qui s'inspire d'abord d'une recherche poussée et des besoins de la communauté, qui prépare une documentation exhaustive, et qui s'articule ensuite aux niveaux politique, juridique, et social, sans jamais quitter tout au long la base mouvante de sa communauté.

Alors, M. Arès, au lieu de répéter tout le processus, - long, exigeant, et coûteux, - ne serait-il pas mieux d'accepter les batailles gagnées même s'il faut reconnaître le beau rôle à vos alliés, d'orienter les énergies de la population vers tout ce qui reste à faire (et non de répéter ce qui a déjà été fait!), - en fait, de créer une politique d'avenir, toujours motivée par le rêve de réaliser pleinement nos objectifs, mais fondée sur nos importants acquis.

À cet égard, nous invitons la nouvelle présidence de l'A.C.F.A., comme nous l'avons toujours fait dans le passé, à donner le ton à une politique renouvelée, fortement axée sur la concertation et la collaboration pour le plus grand bien de notre collectivité.

Sincèrement,
Paul Dubé, Président
L'Association Georges-et-Julia-Bugnet.

Afrique du Sud

Cher M.

Dans l'édition du Franco de vendredi, le 18 août 1989 page 12, j'ai lue l'article «Pour faire connaître votre dégoût..» Vous mentionnez que «Joe Clark a annoncé, que le ministère des Affaires extérieures est en train de préparer un **quatrième** volume du Registre anti-apartheid». M. Clark soulignait, que «l'apartheid est un affront inacceptable et systématique à la dignité humaine, le Registre anti-apartheid donne l'occasion d'exprimer la répulsion, qu'il nous inspire».

Moi, je crois, que le Canada n'a pas le droit de se mêler des affaires intérieures de l'Afrique du sud, mais si M. Clark pense que c'est son devoir d'encourager les Canadiens à signer pour la **quatrième** fois un tel Registre, il devrait aussi attirer l'attention sur un autre pays, Israël, où on a un apartheid contre les Palestiniens. Je trouve, que M. Clark manque de conséquence. Moi je refuserai de signer le Registre aussi longtemps qu'on appliquera pas la même mesure à Israël.

Comme bonne preuve, j'ajoute une coupure de journal du «Calgary Herald»: **Mideast worries UN-chief.**

Sincèrement

O.G. Riml
Calgary

Nouvelles régionales

• Élections scolaires

Les candidats aux écoles catholiques et leur compréhension de la situation des francophones

par LUC PRUD'HOMME

EDMONTON - Le 16 octobre prochain, sept nouveaux commissaires prendront les cordons des écoles catholiques d'Edmonton, donc du même coup, des écoles françaises. Ces commissaires ont chacun leur point de vue sur la situation des Franco-Albertains; il est donc très important d'identifier ceux qui ont une réelle compréhension du vécu des besoins et des droits des francophones. La Société des parents pour les écoles francophones d'Edmonton a fait parvenir un questionnaire à chacun des candidats afin de leur donner la chance de défendre leur position. Sept des douze candidats y ont répondu. Drystyna Tadman et Tony Catena, tous deux candidats élus par acclamations (quartiers 4 et 2) ont contacté la Société pour signaler qu'ils préféraient ne pas répondre aux questions au cours de la campagne. Messieurs Ken Balko (#3), Gerald Lorente (#3) et Mme Sadie Clancy (#5) n'ont pas répondu au questionnaire. Ont répondu: du quartier #1 John Day et David MacDougall, du quartier #3 M. Razzolini et Jim Shinkaruk, du quartier #5 Ernie Turnbull, du quartier #6 Joan Tarnowski et Ken Alyluia.

Aux questions traitant du **droit de la minorité à l'éducation dans sa langue maternelle,** les 7 répondants se sont montrés en accord avec le principe. Messieurs Day (#1) et Turnbull (#5) ont exprimé certaines réticences par rapport aux implications financières de la mise en application d'un tel droit; quant à Mme M. Razzolini, elle pense que les services impliqués ne devraient pas occasionner un poids supplémentaire aux contribuables. M. K. Alyluia (#6) et Mme J. Tarnowski (#6) spécifient tous deux qu'ils sont en accord, là où le nombre le justifie. M. D. MacDougall (#1) déclare que les francophones et les anglophones devraient jouir de programmes équitables tandis que M. J. Shinkaruk (#3) souligne qu'il y a encore des points à éclaircir sur la section 23.

La majorité des répondants démontrent une bonne compréhension du **concept de l'école française par comparaison à l'école d'immersion française;** on souligne que l'école française permet de «vivre» la culture, que le degré d'utilisation de la langue maternelle y est supérieur, que les parlant-français peuvent y apprendre leur langue et leur culture plus en profondeur. Mme M. Razzolini (#3) ne voit pas de différence entre les 2 écoles, si ce n'est que l'école d'immersion représente moins d'implications financières étant donné que pour répondre aux besoins de ce programme, on utilise des établissements/bâtiments déjà existants. Elle ajoute que si une école française devait être subventionnée à même les fonds publics, cette école devrait être accessible à tous ceux qui le désirent, sans exception. M. J. Day (#1) dit comprendre les besoins que la Société défend mais ajoute qu'il croit que les francophones comprennent mal les besoins et les désirs de la clientèle des programmes d'immersion; les élèves d'immersion eux aussi veulent connaître plus en profondeur les sources et l'identité de la communauté franco-albertaine, dit-il.

Exception faite de Mme M. Razzolini (#3) qui perçoit la question comme irréaliste, les répondants se sont montrés favorables à **l'idée des «écoles-satellites»,** tant que le nombre les justifie et que les édifices soient disponibles. Le principe du **centre scolaire communautaire** a lui aussi été bien perçu quoique plusieurs candidats questionnaient le financement; Mme Tarnowski (#6) ne voit pas comment la Commission scolaire devrait financer un tel centre. M. MacDougall (#1) et Mme Rizzolini (#3) insistaient sur le financement en partie de fonds privés ou de parents qui réclament un tel centre. M. K. Alyluia (#6) s'est dit très favorable et veut travailler très fort sur ce dossier. Quant au fait que présentement **les étudiants de la 1ère à la 12e année fréquentent le même édifice, soit Maurice-Lavallée,** plusieurs candidats voient cette situation comme temporaire; compte tenu des circonstances, c'est-à-dire en attendant qu'un autre édifice soit disponible, c'est la solution la plus viable pour l'instant. M. J. Day (#1) ajoute que la communauté francophone a un choix à faire: l'assimilation ou une grande différence d'âge dans une même école. Mme M. Razzolini (#3) mentionne que c'est le mieux qui puisse exister en fonction du financement possible.

Aux questions se rapportant à la **mise en place d'un système qui donnerait aux francophones le contrôle de leur propre gestion scolaire,** les répondants se sont dits mal à l'aise ou encore totalement en désaccord. M.J. Day (#1) affirme qu'en accédant à une telle demande, le même contrôle devrait être disponible pour tous les autres groupes qui décideraient de le réclamer. Mme J. Tarnowski (6¢) ajoute qu'une telle action ne ferait qu'augmenter l'animosité entre les anglophones et les francophones. M. K.. Alyluia (#6) mentionne qu'une gestion totalement indépendante est impossible à l'intérieur d'un système déjà existant.

Quant aux services qui devraient être offerts aux élèves fréquentant une école française - **transport, programmes, éducation spécialisée, bibliothèques** - la majorité des candidats ont exprimé que tous les enfants, qu'ils soient anglophones ou francophones, devraient bénéficier des mêmes services. M. J. Day (#1) mentionne que la communauté francophone doit toutefois faire attention car en s'isolant, elle doit automatiquement voir à se débrouiller par elle-même. M. J. Shinkaruk (#3) mentionne que les francophones ont déjà plus que les autres au niveau de la mise sur pied de programmes, étant donné qu'ils recoivent des subventions du fédéral. Mme J. Tarnowski (#6) mentionne qu'elle ne connait pas le système de financement de ces services et qu'elle est consciente que la mise sur pied d'une bibliothèque française doit effectivement être plus onéreuse que celle d'une école anglaise, étant donné le coût des livres en français.

La Société des parents espère que ce résumé saura aider les francophones à faire le choix du candidat ou de la candidate qui répondra à leurs aspirations pour l'éducation de leur plus grande richesse, les jeunes franco-albertains. Elle espère aussi qu'ils ont eu la chance de participer au forum qui se voulait un autre moyen d'aider les électeurs francophones à s'assurer d'une représentativité qui comprend bien les besoins et les droits des Franco-Albertains.

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

OCTOBRE

8	9	10	11	12	13	14
1975 PREMIERE MESSE DANS LA NOUVELLE EGLISE DE DONNELLY	1870 MGR GRANDIN ORDONNE SON 1ER PRETRE, LE PERE LEON DOUCET	1922 LES SOEURS DE SAINTE-CROIX SIGNENT UN CONTRAT POUR ENSEIGNER A DONNELLY	1888 ARRIVEE A EDMONTON DES FIDELES COMPAGNES DE JESUS	1845: ORDINATION SACERDOTALE DU P. A. TACHE PAR MGR PROVENCHER		1905 NAISSANCE DU JOURNAL "LE COURRIER DE L'OUEST"

• Un problème

La population scolaire diminue à Bonnyville

par LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Il y a 145 élèves de moins cette année dans les écoles publiques du Lakeland. Ces écoles accueillent 3578 élèves. Deux des trois écoles de Bonnyville enregistrent les plus fortes baisses, soit 83 inscriptions de moins qu'en 88-89. À Glendon la baisse est de 27 élèves. Les autres pertes sont à Cold Lake et à Grand Centre.

La baisse des effectifs a aussi atteint les écoles catholiques qui sont maintenant fréquentées par 1483 élèves, soit 62 de moins que l'an dernier. Là encore, c'est surtout à Bonnyville que le nombre d'inscriptions diminue. C'est que l'arrêt du projet d'expansion de B.P. Wolf Lake 2 a donné un dur coup à Bonnyville.

Et ce n'est qu'un début! B.P. a annoncé la vente de sa part de 50 pourcent dans les 2 projets de Wolf Lake ce qui affectera encore plus l'économie locale. Advenant que B.P. ne trouve pas de preneurs, il restera à savoir si Petro-Canada acceptera de continuer seule la totalité de l'exploration des projets Wolf Lake 1 et 2. Les plus malins suggèrent que B.P. veut mettre de côté son projet pour quelques années et faire des mises à pied temporaires.

• Après sondage

Un club des aînés francophones est fondé à Bonnyville

par LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Au cours de l'été, Madame Germaine Busque, agente de développement communautaire, a effectué un sondage auprès des aînés francophones de la régionale de l'A.C.F.A. de Bonnyville. Par lettres et téléphone, 90 personnes d'âges d'or ont fait connaître leur opinion sur le sujet: 71 fortement en faveur de la fondation d'un club des aînés à Bonnyville pour francophones, et 20 autres personnes contre le projet ou tout au moins incertains du bien fondé d'un tel projet.

Vendredi, le 29 septembre, 41 personnes âgées ont répondu à l'invitation de Madame Busque pour rencontrer M. Denis Moreau, agent du projet fédéral «Programme Nouveaux Horizons». Ce dernier a bien expliqué les buts et objectifs du programme et il a répondu aux nombreuses questions de ses invités. Il a souligné en plusieurs occasions que ce programme de développement social est bâti sur la participation des membres et que la gestion doit être totalement entre les mains des aînés. Sept des dix directeurs, dont le président doivent avoir 60 ans. Quant aux inquiétudes exprimées lors du sondage, M. Moreau a affirmé que c'était normal d'avoir plus qu'un club par ville et pour une personne d'être membre de deux organismes. «L'important c'est d'offrir une variété d'activités plutôt que doubler les mêmes... la gamme des programmes offerts est la clé de tout succès» de conclure M. Moreau. M. René Dallaire, Président du Festival des Bonnyvillois, l'organisme à qui appartient le Centre culturel, était tout heureux de la généreuse réponse des aînés, car depuis longtemps, son organisme et l'A.C.F.A. caressaient ce rêve.

Les francophones de Bonnyville possèdent leur centre depuis le 2 octobre 1987. L'A.C.F.A. occupe la moitié de l'espace et l'autre moitié est louée pour des bureaux commerciaux. Le club des aînés pourra modifier, améliorer, et rénover la partie commerciale du centre selon ses besoins et désirs.

La réunion de fondation du club et les élections de l'exécutif auront lieu à la fin d'octobre. Lors de la réunion d'information, 22 personnes ont donné leur nom pour faire partie de la fondation.

• Première

Robichaud, un film d'Herménégilde Chiasson sera présenté en première à Edmonton

EDMONTON - **ROBICHAUD,** une réalisation de Herménégilde Chiasson, produite par l'Office national du film du Canada, sera présentée en première albertaine le jeudi 19 octobre à l'Auditorium de la Faculté Saint-Jean à 20h.

Ce documentaire d'une durée d'une heure est le premier à être produit sur cette figure politique quasi-légendaire qu'est Louis Robichaud.

En 1960, Louis Robichaud, à l'âge de trente-quatre ans, devient premier ministre du Nouveau-Brunswick. À ce jour, il demeure le seul francophone à l'extérieur du Québec jamais élu à un tel rang au pays. Pendant dix ans, il gouvernera les destinées de sa province, à la tête du parti libéral.

Artisan de nombreuses réformes, tant sociales qu'économiques, Louis Robichaud a marqué, plus que tout autre, l'histoire de sa province, la faisant entrer dans son époque moderne. Par bien des façons, il a bouleversé l'ordre établi dans un esprit de justice et de progrès social. Des programmes, tel celui de «Chances pour tous», considéré à l'époque comme très avant-gardiste, serviront de modèle partout au Canada. La Loi sur les langues officielles, adoptée par son gouvernement en 1968, fait du Nouveau-Brunswick la seule province bilingue au pays. Pour nombre d'Acadiens, il demeure encore aujourd'hui un symbole de réussite légendaire. Pour d'autres, tel l'industriel K.C. Irving, il a été un adversaire implacable. Rarement, l'image de Louis Robichaud laisse-t-elle indifférente.

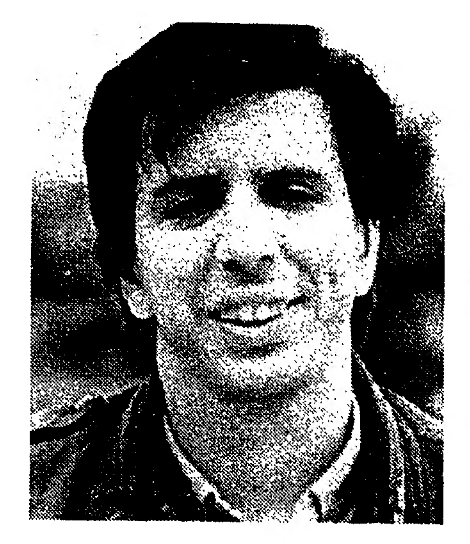
Ce film raconte la carrière de celui que l'on a appelé familièrement «Ti-Louis». Ses collègues et contemporains nous parlent de ce politicien exceptionnel, à la personnalité attachante, à l'intelligence vive et au tempérament fougueux. Des films d'archives nous le montrent en pleine action et, lui-même devenu sénateur, se livre à la caméra avec la franchise qui l'a toujours caractérisé.

ROBICHAUD est un document fascinant sur une époque et sur un homme que beaucoup considèrent aujourd'hui comme un héros.

Le réalisateur, Herménégilde Chiasson, qui sera à Edmonton pour la première, est un artiste bien connu en Acadie. Auteur prolifique, il est aussi dramaturge et scénariste, en même temps qu'artiste visuel. Docteur en esthétique de la Sorbonne, il compte sept publications littéraires à son crédit.

La première de **ROBICHAUD** présentée à Edmonton dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire de l'Office national du film du Canada, coïncide avec le passage à Edmonton du sénateur Robichaud. Ce dernier est l'invité d'honneur à un banquet organisé par la Société Acadienne de l'Alberta. Suivant la présentation du film, les spectateurs sont convoqués à un café-rencontre où ils pourront causer avec le sénateur Robichaud et le réalisateur Herménégilde Chiasson.

La présentation de **ROBICHAUD** est ouverte au grand public, sans frais d'admission, grâce à la collaboration des Services culturels de la Faculté Saint-Jean.



Herménégilde Chiasson

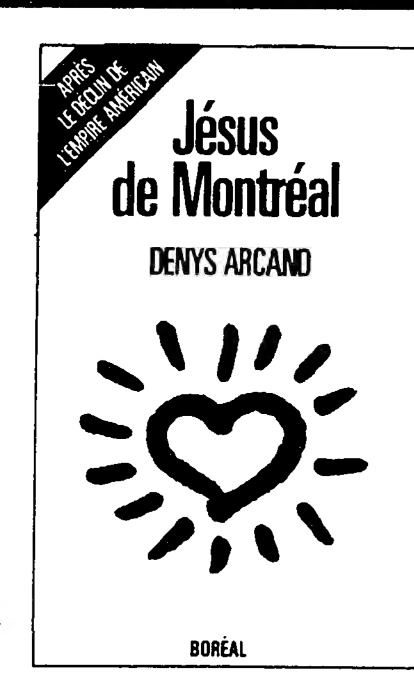


Louis Robichaud

Les sélections du Franco

Aux éditions du Boréal

Jésus de Montréal
roman de Denys Arcand



Un jeune comédien au chômage accepte de relever un défi inattendu: incarner Jésus dans le Chemin de croix d'un célèbre lieu de pèlerinage. Avec la petite troupe qu'il rassemble autour de lui, il est bientôt amené à vivre une étonnante réactualisation de la Passion dans le décor d'une grande ville moderne.

Encore une fois, Denys Arcand réussit à allier, dans une même histoire, la tragédie la plus haute à la comédie la plus bouffonne, la parodie à l'émotion, le réalisme au sacré. *Jésus de Montréal* est en fait un grand tableau de notre époque. Tableau féroce et drôle, par la satire du milieu théâtral et, plus largement, de l'univers marchand. Outre le texte du film, ce livre comprend un avant-propos de l'auteur, des photographies et des scènes inédites.

Le film de Denys Arcand a obtenu à Cannes en 1989 le Prix du Jury.

192 pages - 13,95 $ prix suggéré.

Arts et spectacles

• «Qui est le père?»

Une pièce intéressante et bien jouée par le T.F.E.

par ANDRÉ FRADETTE

EDMONTON - Vendredi dernier, 5 octobre, à l'Auditorium de la Faculté Saint-Jean, c'était soir de première de la pièce **Qui est le père?** de Félix Leclerc, présentée par le Théâtre Français d'Edmonton qui commencait aussi sa 21e saison. La pièce continue d'être présentée les 13, 14 et 15 octobre.

Qui est le père de ce Québec de '73, au sortir de la domination anglo-saxonne subie en silence et de la révolution tranquille, bruyante, fanfaronne? Les États-Unis, l'Angleterre, ou bien les Québécois eux-mêmes mais à condition de prendre les choses en main... Situation d'alors bien différente puisqu'il n'y avait pas encore de Lac Meech et pas encore de saucissons de bologne ou «baloney», ficelés, venant d'Ottawa et servis à grosses bouchées sur les tables politiques du Québec.



Jean-Baptiste (Luc Prud'homme) est en train de s'expliquer avec John Bull (Scott Taylor) qui aimerait s'allier avec les Québécois contre la puissance d'Uncle Sam.

Toujours est-il que Jean-Baptiste se trouve coïncé entre les États-Unis, Uncle Sam, et l'Angleterre, John Bull; et que dans ce rôle du Québécois naïf, en train de prendre conscience des événements, de la situation, Luc Prudhomme fournit un effort remarquable. Habillé en bûcheron, il parcourt la scène de long en large comme un lion en cage; il crie, il vocifère, il se révolte contre son sort; il transpire; parfois décourage, il s'asseoit sur une chaise berçante ou sur une bûche. Luc Prudhomme réussit à communiquer les émotions et les sentiments inhérents au personnage. Ce rôle en soit n'a rien de facile, offré beaucoup de possibilités car c'est comme un foyer où convergent forces et vibrations qui nous mènent à la scène où la lumière se fait symboliquement pour le Québec.

Ernest Chiasson se tire bien d'affaires dans le rôle d'Uncle Sam qui, en fait, semble lui aller comme un gant. Uncle Sam parle français avec un gros accent américain qu'Ernest Chiasson rend très bien. Uncle Sam adopte un comportement typiquement américain avec tout ce que cela implique d'impérialisme et de condescendance envers celui qu'il pourrait facilement écraser avec le pied. Son petit microphone sans fil, qui lui permet de communiquer avec Kissinger, produit un effet comique certain.

John Bull, l'Anglais, représente l'époque de l'impérialisme et du colonialisme britannique au Québec; époque révolue puisque l'Angleterre ne semble plus posséder grand chose de ce territoire, comparativement aux États-Unis. Il porte un habit du 19e siècle d'ailleurs et il parle avec un accent «british» très prononcé, traînard. John Bull est très sentencieux dans ses propos qui traduisent son mépris et son impuissance vis-à-vis du Québec. Son accent, ses gestes et sa démarche déclenchent souvent le rire des spectateurs. Scott F. Taylor s'acquitte bien de ce rôle car il réussit à en rendre tout le comique, parfois acide et choquant même.

Spy, rôle très bien joué par Anne Mansfield, est comique avec ses trois drapeaux: deux sur la poitrine, les États-Unis et l'Angleterre, interchangeables, et un sur le derrière, le Québec, qu'elle finit par montrer à Jean-Baptiste. Mais n'oublions pas celui du Canada dont elle se drape à la fin pour courtiser les États-Unis et l'Angleterre, au profit apparemment du Québec. Comme elle le dit, elle va au plus offrant, ce qui explique son va-et-vient entre le Québec, les États-Unis et l'Angleterre. Elle travaille pour tout le monde.

Tokyo est certainement une bonne caricature du Japonais

(suite en page 9)

Qui est le père?

(suite de la page 8)

qui, armé d'une caméra, photographie ou filmé tout sur son passage. Elle vit au Québec, adore les Québécois et connaît toutes leurs chansons par coeur. Tokyo promène sa caméra dans une brouette pour couvrir l'événement de l'heure, à savoir: À qui appartient le Québec? Kathleen Stevens se débrouille aisément dans ce rôle; elle a même une allure asiatique.

Les décors, simples, se répartissent en trois groupes et de la façon suivante: au centre, la maison de Jean-Baptiste; à droite, celle d'Uncle Sam, là Maison Blanche; à gauche, celle de Johne Bull, une maison cossue de Westmount. La maison de Jean-Baptiste comporte des éléments folkloriques: la chaise berçante, la bûche et le balcon ou le perron. Le parquet de la scène épouse la forme géographique du Québec. Une carte géante du Québec apparaît à la fin du premier acte, comme descendue de nulle part, ce qui produit un effet de surprise.

Pour commencer sa 21e saison, le T.F.E. a voulu rendre hommage à Félix Leclerc, poète-chansonnier décédé l'an dernier, en présentant une de ses pièces, «Qui est le père?», qui est un discours politico-théâtral plutôt qu'autre chose. Le Québec de '73 a beaucoup changé depuis et la pièce accuse donc un certain retard sur la situation et les événements d'aujourd'hui. Cependant, sous certains aspects, comme la relation avec le fédéral et la présence envahissante des États-Unis, elle n'en accuse pas trop. Aller voir cette pièce, c'est revoir un Québec d'hier, mais d'un hier proche, d'un temps héroïque peut-être, comme en témoigne un extrait d'un reportage filmé de l'époque; extrait qui met les spectateurs dans le coup avant que la pièce commence, comme la chanson Le Tour de l'Île, entendue avant aussi.

Allez-y, ça vaut la peine? Et c'est en français.

• Chorale

Chez les «Groovies», on chante!

par LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Créé il y a une quinzaine d'années par une co-paroissienne, Mme Bertha Kennedy, qui en est encore la directrice, la chorale «THE GROOVIES» est composée d'environ 20 personnes, des deux sexes, dont 4 Canadiens français. Mme Kennedy rêve d'augmenter la place du français dans cette chorale.

La simple ambition de Mme Kennedy, était et est encore d'offrir aux personnes du 3e âge, la thérapie que peut procurer le chant. Et de dire, Mme Kennedy, le fait de chanter en groupe, est doublement thérapeutique.

Les «GROOVIES» chantent à peu près de tout. De vieilles et de nouvelles chansons. Ils vont aussi partout, là où, on les demande. Par exemple, cette année, ils se sont rendus à Saint-Paul, Legal, Fort Saskatchewan, etc. Tout récemment ils sont allés offrir un concert à l'hôpital auxiliaire de Norwood. Au programme: Oh! What a Beautiful Morning; Quand le soleil, dit bonjour aux montagnes; et en français s.v.p.; Touch the Wind; Pour ne nommer que celles-là. Au premier abord, on serait porté à croire, que, vu l'âge des participants, les voix sont éteintes, cassées. Il n'y a rien de tout cela. C'est surprenant de constater, jusqu'à quel point, les voix se sont gardées belles et pures.

Mme Kennedy est une musicienne accomplie qui connaît beaucoup de succès. Organiste à l'église paroissiale depuis 1962, elle est également professeur à l'école Albert Lacombe, à Saint-Albert. Depuis 1957, elle a aussi enseigné dans d'autres écoles de Saint-Albert, dont une qui a été nommée en son honneur.

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Liane Foly «Dans la mousse» Virgin VL-3058.
Liane Foly est une nouvelle voix fraîche de Paris qui s'impose de plus en plus dans le monde du pop yéyé français. Foly est tellement versatile qu'elle s'adresse à un peu tout le monde. Ses chansons entraînantes se prêtent très bien à la danse du jour: «Ça va, ça vient», «Chéri», «Dans la mousse», «Love Me, love moi», «Plaisir d'amor», etc. En somme, du pop français pour se défouler.

Françoise Hardy «Décalages» WEA/Flarenasch 72 36901.
L'univers particulier de cette chanteuse parisienne est mis en valeur dans des oeuvres telles que «Mon amie la rose», «L'amitié», etc. des années 60. Le tout nouvel album de Françoise Hardy, intitulé tout simplement «Décalages» se veut une suite logique à «V.I.P.» de 1986. Le premier 45 tours tiré du microsillon a pour titre «Laisse moi rêver» (une toune dont la mélodie colle à la peau), mais aussi alléchant: «Partir quand même» et «Arrêtons» (où elle s'en prend au va-et-vient de l'amour). Bref, dix nouveaux titres auxquels ont participé des grands noms de la chanson française: Étienne Daho, Jean Pierre Mader et Jacques Dutronc. Un mixage résolument moderne.

Tony Massarelli «Au milieu de mes rêves» Trans-Canada/Art-Pair AP-600.
Pour ceux et celles qui suivent ce grand charmeur depuis ses débuts, «Au milieu de mes rêves» enregistré récemment à Montréal réserve d'agréables surprises. Les textes massarelliens se marient très bien aux musiques douces et paisibles de Daniel Barbe. Le tout se compose de musique et de paroles pleines de tendresse, de joie et d'amour. Un album climatique avec nappes de synclavier, guitare sèche et saxo. D'intérêt particulier: «Malafemmena» (de Toto), «Les feuilles mortes» (version française de «Autumn Leaves»), «En exil ou ailleurs» et «Le gitan». Un bon achat.

Le Palmarès Prochaine Vague

SEMAINE DU 16 OCTOBRE 1989

CS	SD	TITRE	INTERPRÈTE
1	2	La femme d'or	Gerry Boulet
2	1	C'est la vie	Marc Lavoine
3	3	Premier Rôle	Viktor Lazlo
4	4	Car je t'aime	Paul Piché
5	7	Et tu marches	Richard Séguin
6	6	C'est écrit	Francis Cabrel
7	5	J'savais pas	Robert Charlebois
8	-	Là-bas dans l'ombre	Roch Voisine
9	9	Reste là	Mario Pelchat
10	8	Je décolle	Jean-Michel Navarre

CS: cette semaine **SD:** semaine dernière

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les appels reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant à l'émission entre 18 h et 19 h au 466-2432 lors de la présentation du Palmarès.


Radio-Canada
CHFA/Alberta

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Audience relative à une demande présentée par TransCanada PipeLines Limited visant les installations pour 1991 et 1992 et à diverses demandes connexes relatives à des exportations

L'Office national de l'énergie tiendra une audience publique dans le cadre de laquelle seront examinées une demande datée du 29 juin 1989, présentée par TransCanada PipeLines Limited ("TransCanada"), visant l'agrandissement de son réseau pipelinier en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec, ainsi que diverses demandes connexes présentées par un certain nombre d'expéditeurs en vue d'obtenir des licences autorisant l'exportation de gaz naturel aux États-Unis. La date limite des demandes dûment remplies relatives à des exportations est le 1er décembre 1989.

Cette audience a pour but de recevoir la preuve et les points de vue des parties sur les demandes relatives aux installations et aux exportations. Elle commencera à Ottawa, en Ontario, au plus tôt en février 1990, à une date et à un endroit que l'Office annoncera ultérieurement.

Toute personne qui désire intervenir doit déposer une intervention écrite auprès de la Secrétaire de l'Office à l'adresse indiquée à la fin du présent avis et en signifier copie à TransCanada à l'adresse suivante:

M. R. B. Cohen
Conseiller juridique principal
TransCanada PipeLines Limited
Commerce Court West, 54e étage
C.P. 54
Toronto (Ontario)
M5L 1C2

La date limite de dépôt des interventions écrites à l'égard des demandes est le 20 octobre 1989. La Secrétaire publiera par la suite une liste préliminaire des intervenants.

On s'attend à ce que TransCanada modifie sa demande, probablement en décembre 1989. Une fois qu'il aura reçu la demande modifiée, l'Office fera publier un second avis d'audience publique dans lequel seront indiqués la date et le lieu où sera tenue l'audience, ainsi que les détails relatifs au dépôt des lettres de commentaires. L'Office prévoira alors une autre période de dépôt d'interventions avant d'établir la liste définitive des intervenants.

On peut obtenir des renseignements sur la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-5-89) ou l'ébauche révisée des **Règles de pratique et de procédure de l'ONE** qui régissent toutes les audiences (en anglais et en français) en faisant une demande par écrit auprès de la Secrétaire ou en téléphonant au Bureau de soutien de la réglementation, au (613) 998-7204.

Louise Meagher
Secrétaire,
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex: 0533791
Télécopieur: (613) 990-7900

À Boîte à Popicos: la qualité avant tout!

par JACQUES BEAUPRÉ

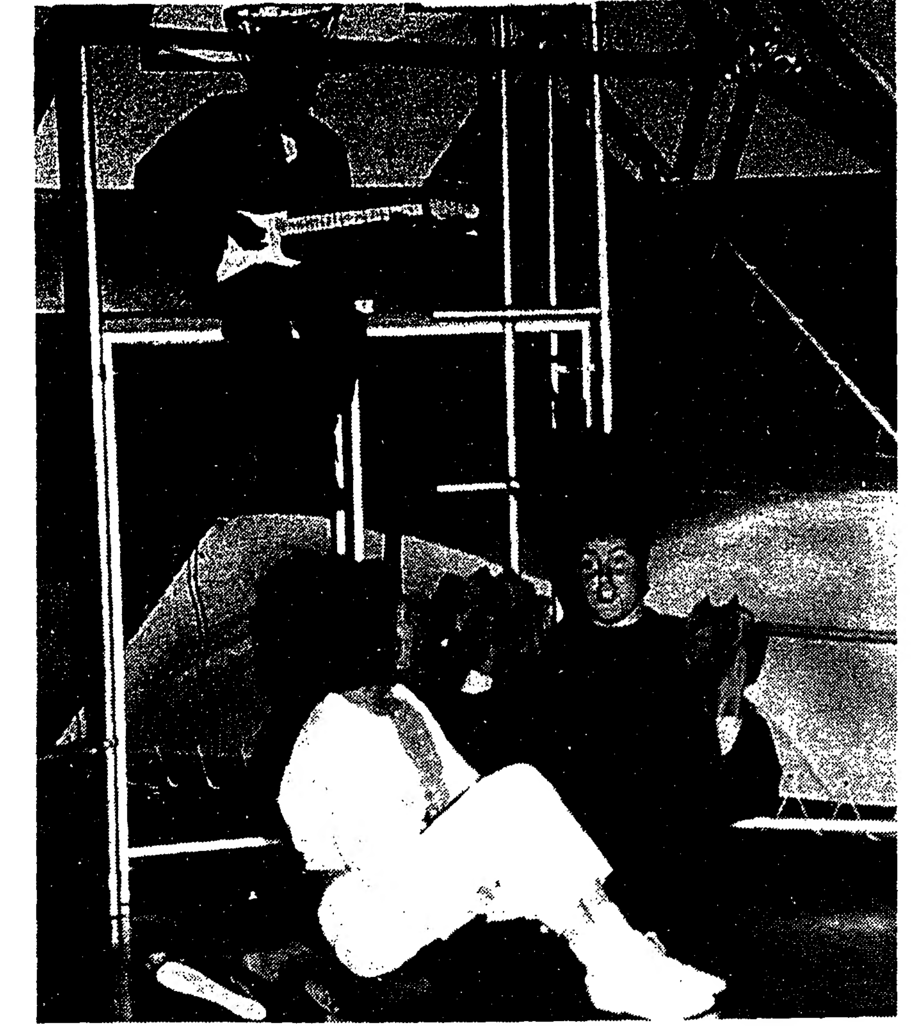
EDMONTON - La saison 1989-1990 de Boîte à Popicos débutera le 15 octobre avec du nouveau, une production pour les jeunes: Les Bouffons. Les Bouffons sont les grands oubliés du théâtre. Ce ne sont pas des clowns, même s'ils y ressemblent un peu. Ils n'ont pas de passé, donc pas de mémoire. Ils ont peur de tout ce qu'ils découvrent pour la première fois et c'est avec le public qu'ils apprennent. La dynamique des Bouffons dit le directeur artistique de Boîte à Popicos, Claude Binet, «C'est en se connaissant, c'est en s'entraidant, qu'on apprend».

Fort de 18 années d'expérience et de 25 mises en scène, Claude Binet parle toujours de changements. L'an passé, sa première année en Alberta, il a remporté le trophée Sterling pour la meilleure production pour jeune public.

«Je suis ici pour faire de Boîte à Popicos une grande compagnie de tournées avec des acteurs de calibre capables de passer au Québec la tête haute avec des techniciens de calibre à travailler dans n'importe quel autre théâtre, avec du personnel administratif capable d'administrer une compagnie du double ou même du triple de son chiffre d'affaires... On peut y arriver!»

Quand il parle de l'Alberta, Claude Binet dit qu'il est venu faire de la formation, ce qu'il connaît le mieux puisqu'il enseigne les techniques du théâtre depuis 18 ans. Son désir de la perfection n'est pas sans lui causer des problèmes. «Je ne suis pas ici pour faire plaisir à la communauté francophone. Je suis ici pour que la francophonie fasse parler d'elle de façon sérieuse (au niveau artistique».

«Il faut que la francophonie parle. Il faut qu'elle utilise (les arts), il faut qu'elle fasse des produits à la mesure (des capacités) de la francophonie».



La saison 1989-1990 est à l'image de ce désir d'introduire du nouveau, de former et de faire connaître toutes les facettes du théâtre. En plus des Bouffons, la troupe professionnelle de tournées pour enfants présentera à nouveau Le Petit Prince. Pour la première fois, cette tournée s'effectuera dans les 10 provinces et les 2 territoires canadiens.

DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Il y a aussi de nouvelles activités. Le projet le plus remarquable, dit-il, «c'est la suite de notre camp théâtre de cet été qui s'inscrit dans le cadre du programme: Artistes en résidence.

Ces camps, consistent à faire faire du théâtre aux enfants plutôt que de leur présenter une pièce. Pendant 1 semaine, à l'aide de 2 animateurs, les jeunes préparent une pièce qu'ils présenteront aux parents et aux autres élèves. «C'est une énorme production avec environ 75 costumes, dit Claude Binet, et il y a une très forte demande pour cette activité». Ce même projet sera répété, le samedi, à Boîte à Popicos, avec Evelyne Hamon comme animatrice.

L'autre volet, ce sont les ateliers de formation qui ont débuté l'an dernier en collaboration avec l'Éducation Permanente de la Faculté Saint-Jean. Les cours de techniques de jeu 1 ont repris en septembre alors que les participants de l'an dernier entreprennent Technique de Jeu 3. Ce dernier groupe, dit le directeur artistique de Boîte à Popicos, préparera la matière du spectacle du Fringe de l'an prochain».

UN THÉÂTRE TOUT NEUF

Une autre priorité, cette année c'est la rénovation de la salle de spectacles. «Nous achevons la phase 1 des rénovations. La scène a été inversée, les estrades sont fixes et Claude Binet pense que ces changements créeront une nouvelle atmosphère en plus d'améliorer le son et l'éclairage.

L'IMPROVISATION

Quant à la Ligue Locale d'Improvisation elle reprendra à la fin octobre avec une nouvelle formule. En septembre une trentaine de personnes intéressées à l'avenir de la Ligue se sont prononcées pour un spectacle plus court, plus centré sur l'improvisation et qui encourage la participation du public. La qualité du spectacle devrait aussi s'améliorer avec l'apport d'un directeur artistique. La Ligue continuera donc d'exister, mais elle sera différente et indépendante de Boîte à Popicos.

Carrières et professions







• Exposition

Des oeuvres de 14 peintres québécois exposées à Edmonton

par JACQUES BEAUPRÉ

EDMONTON - Du 13 au 18 octobre les Edmontoniens pourront admirer les oeuvres de 14 artistes-peintres québécois qui seront exposées au Bureau du Québec à Edmonton.

Les amateurs pourront notamment y admirer des oeuvres de Marie Laberge, Claude A. Simard, Arist Gagnon, Francesco Iacurto et de Vladimir Horik qui réside au Québec mais qui est originaire d'Edmonton.

Les oeuvres qui pourront être achetées, proviennent de la Galerie d'Art V de Sainte-Foy (Québec) qui veut profiter de l'occasion pour se faire connaître dans l'Ouest.

L'exposition sera ouverte au public entre 10h et 17h les 13, 16, 17 et 18 octobre prochain. Le Bureau du Québec est situé au 10010, 106e rue, 10e étage.

• Théâtre Parminou

«L'égalité brille pour tout le monde»

par DANIEL ARSENAULT

EDMONTON - «L'égalité brille tout le monde», le plus grand succès de diffusion dans l'histoire du théâtre Parminou, sera présenté au Coast Terrace Inn, le 21 octobre, à 20h. Dans une forme théâtrale basée sur la participation directe du public, le spectacle aborde la question de l'accès à l'égalité dans les lieux de travail.



Tout au long du spectacle, le public invité à intervenir et modifier l'histoire qui lui est présenté. Selon Christine O'Doherty, organisatrice de la tournée, la technique du théâtre-forum, utilisée dans ce spectacle, consiste à présenter des situations de discrimination, en soi révoltantes, sur le mode comique. L'humour contribue à faire de sorte que le public ne se sente pas attaqué. On en fait plutôt un complice. On l'invite à modifier les situations.

Ceux qui ont déjà eu l'occasion de participer à un spectacle présenté par le théâtre Parminou savent que ça bouge. Les sketchs sont remplis d'action. Le spectacle qui s'en vient ne fait pas exception. Ainsi, les trois comédiens -- Michel Cormier, Michel Paré et Valérie Gasse -- n'incarneront pas moins de dix personnages au cours du spectacle. La première partie du spectacle comporte trois sketchs. Mais, chacun de ceux-ci peut être repris plusieurs fois, avec, à chaque fois des modifications selon ce que demande le public. Dans la deuxième partie du spectacle, des membres du public sont invités à participer au jeu de la scène, tandis que la troisième partie ocnsiste en un forum qui donne habituellement lieu à d'intéressants échanges entre comédiens et spectateurs.

D'abord présenté à plus de 150 reprises dans le cadre du programme «Égalité des chances en emploi», d'Hydro-Québec, le spectacle a également fait l'objet d'une importante tournée dans l'ensemble du réseau des Affaires sociales du Québec. En tout, 120 établissements ont été visités.

Des ministères, des municipalités et une grande variété d'institutions ont utilisé ce spectacle comme outil original d'animation et de sensibilisation. Partout, les représentations ont obtenu un succès unanime et la réputation du spectacle a vite dépassé les frontières du Québec. De fait, L'ÉGALITÉ BRILLE POUR TOUT LE MONDE est offert en France depuis l'automne 1988 et il est maintenant traduit en anglais.

Les billets sont disponibles au bureau de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton, au 100, 8925 - 82e Avenue, Edmonton, ou auprès des membres du comité de spectacles et des membres du Comité Femmes.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

DÉCISIONS

Décision 89-770. **MH Acquisition Inc.,** représentant une société devant être constituée (la nouvelle CJCA), Edmonton (Alb.) REFUSÉ - Transfert du contrôle effectif de la nouvelle CJCA de la MH Acquisition Inc. à la Westcom Radio Group Ltd. Décision 89-772. **Moffat Communications Limited,** représentant une société devant être constituée, Edmonton (Alb.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif de CHED et CKNG-FM Edmonton de la Moffat Communications Limited et de la CFCN Communications Limited, et attribution de licences expirant le 31 août 1992. **Où puis-je lire les documents du CRTC?** Les documents du C.R.T.C. peuvent être consultés dans la «Gazette du Canada», partie 1, aux Bureaux du C.R.T.C. et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du C.R.T.C. en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 983-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canadä

Dans le Cadre du Projet Provincial en Développement Communautaire (P.P.D.C.)



La Société Éducative du
PROJET CONJOINT DE L'ALBERTA
210, 8925-82 Ave. Edmonton, Alberta T6C 0Z2 tél:(403) 468-6983 fax:468-1599

est à la recherche de

(2) Coordonnateurs de projet

(temps plein)

- **1 Pour la région de Rivière-la-Paix**
- **1 Pour la région de Saint-Paul**

EXIGENCES:
Posséder une bonne expérience en administration de budget et en gestion du personnel, maîtriser la langue française, avoir de l'expérience dans le domaine communautaire, connaître la dactylo, savoir rédiger la correspondance et faire des rapports.
La connaissance de l'anglais sera fort appréciée.

CONDITIONS D'EMBAUCHE:
Sous réserve de la signature du contrat par Emploi et Immigration du Canada, le poste sera ouvert à la fin du mois d'octobre. Le salaire sera de 15 $/heure à raison de 40/heures par semaine. La durée du contrat sera de 40 semaines.
Vous répondez à nos critères et vous êtes intéressé, adressez votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

La Société Éducative du Projet Conjoint de l'Alberta
210, 8925 - 82e avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2
ou contactez: Ginette Josiah au 468-6983.

Carrières et professions

POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET DE FORMATION

En collaboration avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada



La Société Éducative du
PROJET CONJOINT DE L'ALBERTA
210, 8925-82 Ave. Edmonton, Alberta T6C 0Z2 tél:(403) 468-6983 fax:468-1599

est à la recherche

de personnes intéressées à devenir des agents en développement communautaire

6 - Pour la région de Rivière-la-Paix
9 - Pour la région de Saint-Paul

EXIGENCES:
Avoir terminé sa 12e année, posséder une certaine expérience dans l'organisation d'activités culturelles et communautaires, répondre aux critères d'admissibilité au cours de développement communautaire offert dans le cadre de l'emploi, avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
Avoir été sans emploi depuis les 24 des 30 dernières semaines.

QUALITÉS REQUISES: Avoir beaucoup d'initiative.

CONDITIONS D'EMBAUCHE:
Sous réserve de la signature du contrat par Emploi et Immigration du Canada, le poste sera ouvert à la fin du mois d'octobre. La durée est de 40 semaines. Le salaire sera en fonction des montants accordés par Emploi et Immigration.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, alors adressez-vous aux organismes suivants:

- **Ruth Doyon**
  Conseil Scolaire de Saint-Isidore au: 624-8855
- **Daniel Lavoie**
  Comité Culturel au: 624-8481
- **Thérèse Bégin**
  Centre d'Éducation au: 837-2063
- **Normande Bouchard**
  A.C.F.A. régionale au: 837-2296
- **Monique Maisonneuve**
  C.R.E.F. au: 925-2474
- **Ginette Noël**
  Les Nordiques de F.J.A. au: 925-2301

La Commission scolaire catholique de Calgary

est à la recherche de

Professeurs francophones et d'immersion

La Commission scolaire des écoles catholiques de Calgary invite les professeurs francophones et d'immersion à poser leur candidature à des postes d'enseignant à plein temps et pour faire de la suppléance. Ces emplois sont disponibles immédiatement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Commission des écoles catholiques de Calgary
300, 6e avenue S.-E.
Calgary (Alberta) T2G 0G5
Téléphone: 298-1375

PROGRAMME DE FORMATION

Technicien de marine (Génie)

Un programme commun de l'Institut maritime du Québec et des Forces armées canadiennes.

LES AVANTAGES DU PROGRAMME...
Ce programme offre à l'étudiant du secondaire une éducation subventionnée débouchant sur un emploi dans la marine canadienne avec un avancement très rapide.

LES EXIGENCES DU PROGRAMME...
Vous devez remplir les conditions d'admission de l'Institut maritime du Québec. Les cours de niveau secondaire suivants sont requis : français 522, mathématiques 528 et physique 424. Vous devez aussi satisfaire à la norme d'entrée des Forces canadiennes.

Vous devrez effectuer trois ans de service obligatoire dans les Forces canadiennes après avoir obtenu votre diplôme.

Choisissez une carrière, vivez une aventure

Pour plus de renseignements, visitez le centre de recrutement le plus près de chez vous ou téléphonez-nous à frais virés. Consultez les Pages Jaunes[MC] sous la rubrique «Recrutement».





RÉGULIÈRE ET DE RÉSERVE Canadä

CBXFT Radio-Canada Alberta



SAMEDI

11h00 **LES HÉROS DU SAMEDI**
12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
12h30 **ERMITAGE**
13h00 **CINÉ-FAMILLE:** Maman sur ordinateur
15h00 **UNIVERS DES SPORTS**
16h30 **GÉNIES EN HERBE**
17h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
17h10 **SOMMES NOUS DES OBSÉDÉS CORPORELS**
18h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY MOLSON:** Montréal à Pittsburgh
20h30 **SAMEDI PM**
21h30 **LA BANDE DES SIX**
22h30 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h50 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h05 **LA POLITIQUE FÉDÉRALE**
23h15 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Fenêtre sur cour

DIMANCHE

11h00 **AUJOURD'HUI DIMANCHE**
12h00 **LA SEMAINE VERTE**
13h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
14h00 **RENCONTRES**
14h30 **LES MATINÉES DU DIMANCHE:** Annapurna
15h30 **LE VOLONTAIRE DU FUTURE:** Pierre Boulez
16h30 **PROPOS ET CONFIDENCES**
17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
18h05 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
18h30 **FAUT VOIR ÇA!**
19h00 **STAR D'UN SOIR.**
20h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** Gala de l'Adisq
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **SCULLY RENCONTRE**
23h00 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h15 **CINÉ-CLUB:** La nuit

LUNDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **BÊTES PAS BÊTES**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **DÉCOUVERTE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **LE TEMPS D'UNE PAIX.**
20h00 **UN SIGNE DE FEU**
21h00 **CINÉ-OUEST** (4e de 13)
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **SPÉCIAL ÉLECTIONS SÉNATORIALES DE L'ALBERTA**
23h00 **CINÉMA:** Sarah

MARDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **MINI-QUIZ**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CE SOIR MAGAZINE**
19h00 **CTYVON**
19h30 **SUPER SANS PLOMB.**
20h00 **L'HÉRITAGE**
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA** Tous en scène

MERCREDI

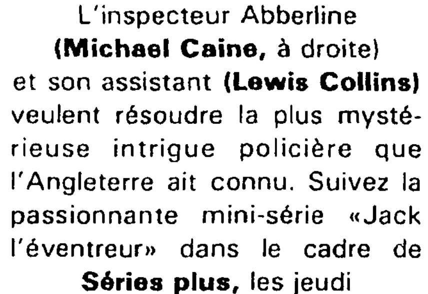
16h00 **KIM ET CLIP**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **CARRIÈRES**
19h00 **CTYVON**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LE GRAND REMOUS.**
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ.**
21h00 **L'OR ET LE PAPIER**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:** Le choix des armes

JEUDI

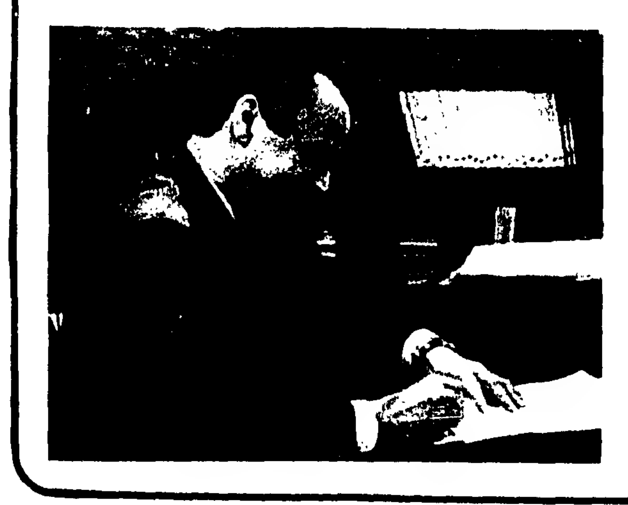
15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **CHARAMOULE**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **FAMILLE DE CHEZ-NOUS**
19h00 **CTYVON**
19h30 **LA COUR EN DIRECT.**
20h00 **SÉRIE-PLUS:** Jack L'éventreur
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA** Le souffle au coeur

VENDREDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **AU JEU**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **ROCK, POP ET RELAX**
19h00 **LASER 33-45.**
20h00 **SÉRIES-PLUS:** Jack L'éventreur
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:** Le retour dangereux

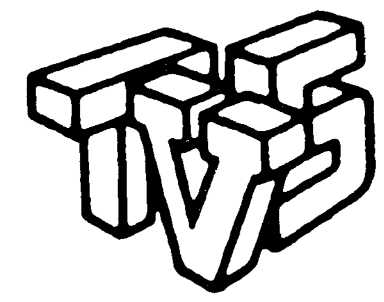

L'inspecteur Abberline **(Michael Caine,** à droite) et son assistant **(Lewis Collins)** veulent résoudre la plus mystérieuse intrigue policière que l'Angleterre ait connu. Suivez la passionnante mini-série «Jack l'éventreur» dans le cadre de **Séries plus,** les jeudi **19** et vendredi **20 octobre** à **20 h 00,** à Radio-Canada.





Raymond Laflamme **(Raymond Bouchard),** président des Papiers La Source, se lance à la conquête de l'Europe dans le nouveau téléroman de Radio-Canada, **L'Or et le papier,** à compter du mercredi **18 octobre** à **20 h 00.**

La télévision internationale de langue française



SAMEDI

14h00 **DESTINATION LE MONDE**
15h00 **VIVA**
16h00 **TÉLÉTOURISME**
16h30 **LES ANIMAUX DU MONDE**
17h00 **CONTINENTS FRANCOPHONES**
18h00 **L'ÉCHIQUIER FÉDÉRAL**
18h30 **LA FRANCE VUE DU QUÉBEC**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **PARCOURS**
20h30 **SACRÉE SOIRÉE**
22h00 **SAN FRANCISCO**
23h40 **JAZZ IN CONCERT**
24h15 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** (rediffusion)
24h45 **PARCOURS** (rediffusion)
01h45 **SACRÉE SOIRÉE** (rediffusion)
03h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

DIMANCHE

14h00 **CONCERT**
15h00 **APOSTROPHES**
16h20 **CLIP CULTUREL**
16h30 **OCÉANIQUES**
17h00 **TRENTE MILLIONS D'AMIS**
17h30 **L'ÉCOLE DES FANS**
18h15 **LE QUART D'HEURE DU PROCOPE**
18h30 **LE DIVAN**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **SENTIERS** (Dernière émission)
20h00 **APOSTROPHES**
21h15 **GROS MÉCHANT SHOW**
22h15 **ÉDITION SPÉCIALE**
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** (rediffusion)
24h30 **SENTIERS** (rediffusion)
01h00 **APOSTROPHES:** (rediffusion)
02h15 **GROS MÉCHANT SHOW** (rediffusion)
03h15 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

LUNDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **TEMPS PRÉSENT** (rediffusion)
16h30 **LE PETIT JOURNAL**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE** (nouvelle émission)
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **7 SUR 7**
21h00 **THALASSA**
22h00 **CHOCS**
23h00 **ACTUEL**
23h50 **JOURNAL TÉLÉVISÉ A2**
24h20 **L'INFO-5** (2e édition) (rediffusion)
24h50 **7 SUR 7** (rediffusion)
01h50 **THALASSA**
02h50 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MARDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **7 SUR 7**
16h30 **UNE VIE ÉBLOUISSANTE ET UNE ÂME PURE**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **USHUAIA**
20h30 **CHAMPS ÉLYSÉES**
22h00 **CIEL, MON MARDI!**
23h30 **DOSSIERS CARABINE**
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
24h30 **L'INFO-5** (2e édition) (rediffusion)
01h00 **USHUAIA** (rediffusion)
01h30 **CHAMPS ÉLYSÉES**
03h40 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MERCREDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **USHUAIA**
16h00 **PARCOURS**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **POUR ILLUSTRER MAGRITTE**
21h05 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
21h35 **TÉLÉ-OBJECTIF**
22h35 **PARE-CHOC**
23h05 **ON A MARCHÉ SUR LA LUNE** (7/9)
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
24h30 **L'INFO-5** (2e édition)
01h00 **POUR ILLUSTRER MAGRITTE**
02h05 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
02h35 **TÉLÉOBJECTIF**
03h35 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

JEUDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **POUR ILLUSTRER MAGRITTE**
16h35 **ANIMALIA** (nouvelle émission)
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **EX LIBRIS** (nouvelle émission)
21h00 **AVIS DE RECHERCHE**
22h30 **PARIS SAINT-LAZARRE**
23h30 **HISTOIRES NATURELLES**
24h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
24h30 **L'INFO-5** (2e édition)
01h00 **EX LIBRIS**
02h00 **AVIS DE RECHERCHE**
03h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

VENDREDI

14h50 **BONNE JOURNÉE!**
15h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
15h30 **BABEL**
17h00 **RÉCRÉATION**
17h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
18h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
18h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
18h50 **BONNE SOIRÉE!**
19h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
19h30 **L'INFO-5** (2e édition)
20h00 **TEMPS PRÉSENT**
21h00 **COCTEAU-MARAIS** (émission spéciale)
22h40 **RENCONTRES AVEC...**
23h10 **LE LOUFIAT**
24h05 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
24h35 **L'INFO-5** (2e édition)
01h05 **TEMPS PRÉSENT**
02h05 **COCTEAU-MARAIS**

Bloc-notes

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Plamondon

Une semaine d'activités se déroulera du 29 octobre au 4 novembre. Plusieurs autres concours sont prévus pour tous les âges. Pour de plus amples renseignements, appelez aux numéros 798-3896 ou 798-3324.

4/11

Edmonton

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois).

(PJA)

ENTRE-FEMMES, rencontre de 9h à 11h tous les lundis à l'école Saint-Thomas d'Aquin. Salle 110 pour les mamans, salle 107 pour les enfants. Info.: Christiane, au 466-5012, Rosemarie, au 465-3618.

3/11

Du 10 au 19 octobre le Consulat Général de France à Edmonton présente: Exposition 1789-1989. Lieu: Faculté Saint-Jean, salle 150 de 14h à 21h tous les jours. Samedi de 18h30 à 20h. Pas le dimanche.

27/10

17 octobre, la nuit de Varennes, film d'Ettora Scola. Lieu: Faculté Saint-Jean salle 03 à 19h.

20/10

18 octobre, Table-ronde, Lieu: Faculté Saint-Jean salle 03 à 19h. Une conférence présidée apr le Professeur Gratien Allaire. Le Canada et le Centenaire de la Révolution Française par le Professeur Ken Munro. La France et l'Angleterre au 18ième siècle par le Professeur Alain Noël. L'impact économique de la Révolution Française par le Professeur Claude Couture. Info.: Consulat Général de France ou Faculté Saint-Jean.

20/10

Du 29 octobre au 1er novembre, salon du livre de l'ACELF organisé par l'A.C.F.A. régionale en collaboration avec la librairie le Carrefour. Lieu: à la cafétaria de la Faculté Saint-Jean, 8406 - 91e rue (Marie-Anne Gaboury) Bienvenue à tous! Info.: Mario, au 469-4401.

3/11

L'Association des Scouts et Guides de l'Alberta est à la recherche d'animateurs(trices). Pour le devenir, tu n'as pas besoin d'être expert. Il te suffit d'aimer les jeunes, d'être prêt à donner de ton temps et avoir 18 ans et plus. Si tu crois en la jeunesse et a la valeur éducative du mouvement, alors viens et contribue à l'épanouissement de la jeunesse francophone. La satisfaction personnelle est grande, l'expérience enrichissante! Pour nous rejoindre contacter Annie ou Diane au 468-6983.

27/10

Rivière-la-Paix

Falher: Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb au sous-sol de l'église Sainte-Anne à 19h30 le 2e mercredi de chaque mois. Pour info: Roger au 837-2152.

27/10

Falher: La réunion mensuelle du Comité culturel régional aura lieu au Centre Notre-Dame le 25 octobre à 19h30. Pour info: Monique au 624-8264.

27/10

Tangent: Heures d'ouverture de la Bibliothèque au Centre Culturel: le vendredi de 13h à 17h et le dimanche de 12h à 14h.

27/10

Saint-Isidore: Réunion du Carnaval le 11 octobre au Centre culturel à 19h30. Pour info: Thérèse au 624-8855.

27/10

Falher: Mini-salon du livre de l'ACELF à l'École Héritage les 29 et 30 octobre. Pour info: l'A.C.F.A. 837-2296.

27/10

Provincial

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934.

05/90

Edmonton

Le Centre d'Expérience Préscolaire est à la recherche d'un(e) éducateur(trice) temps plein. S'adresser à Mme Ginette Allaire au 465-7651.

20/10

Gardienne francophone demandée, quartier proche de West Edmonton Mall/Callingwood pour garder petit garçon de 17 mois, 4 jours/semaine, salaire à discuter. Info.:470-0860 après 17h.

20/10

Voulez-vous être votre propre patron sans risque financier? Compagnie de marketing et gestion, membre du New York Stock Exchange, recherche des entrepreneurs/gérants. Potentiel de faire de 50 000 $ à 100 000 $ la première année. Contactez Augustin au 424-5554 (bur.) ou 435-2873 (rés.).

3/11

Le Centre d'expérience Préscolaire (CEP) est à la recherche d'une secrétaire 3 heures/jour. S'adresser à Mme Ginette Allaire au 465-7651.

20/10

Votre chien a déjà reçu un entrainement de base et il vous cause des problèmes? Information: «Education Canine» au 437-7195 et demandez Michèle.

20/10

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**

Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2



Office national des transports du Canada | National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE

DOSSIER N° M4895-B130-4
RÔLE N° 89557
Date: le 10 octobre 1989

BRITANNIA AIRWAYS LIMITED - DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTERNATIONAL À LA DEMANDE (AFFRÈTEMENT)

Britannia Airways Limited de l'Angleterre a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises avec des aéronefs du groupe G.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, s'il y a lieu, sera déposée au plus tard le **13 novembre 1989,** et une copie en sera signifiée au même moment à la demanderesse. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, le dépôt est réalisé lorsque celui-ci **a été reçu** par l'Office au plus tard à la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Dès que la signification de l'intervention a été faite, une preuve de signification, que l'Office juge acceptable, sera déposée auprès de celui-ci.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messager à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario), K1A 0N9, par télex (n° 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (n° 819-953-5562).

Si des informations additionnelles sont requises, on peut communiquer avec la soussignée ou avec Gordon Kritsch au (819) 997-6226.

Chantal Beauparlant
pour le directeur,
Services et accords aériens internationaux
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Nécrologie

LAVERDIÈRE

La famille de madame Malvina Laverdière tient à remercier tous ceux qui ont exprimé et témoigné leur sympathie à l'occasion de la mort de leur mère, Malvina, le 20 août dernier, à l'âge de 90 ans.



Ceux et celles qui l'ont connu se souviendront d'elle comme d'une personne joviale qui aimait chanter et dire aux autres: Soyez heureux. Ils se rappelleront aussi d'elle comme d'une personne travaillante et qui aimait beaucoup la nature.

Née à Saint-Nérée (Québec) le 21 mars 1899 elle a épousé feu Joseph Laverdière qui habitait le village voisin, Saint-Gervais. Le jeune couple s'est d'abord établi aux États-Unis. Au moment de la grande dépression de 1929 ils sont venus s'établir à Girouxville à la demande d'un père colonisateur. Ils demeurèrent sur cette ferme jusqu'à l'âge de la retraite. Après 69 ans de vie conjugale, son époux, Joseph, décéda le 21 octobre 88. Malvina Laverdière laisse dans le deuil ses 10 enfants: Irène Nolette, Léo, Yvette Bouchard, Roger, Jeanne, Lilianne Anctil, Lucille Olstad, Annette Wilson, Aimé et Aline Houle.



Travaux publics Canada | Public Works Canada

1166 rue Alberni
Vancouver, C.-B.

AVIS D'APPEL D'OFFRES À VENIR
PROJET AUTOROUTE SHAKWAK

CECI N'EST PAS UN APPEL D'OFFRES, mais seulement un préavis qu'un appel d'offres peut être lancé durant les mois d'hiver, 1989-90, pour le projet énuméré plus bas. Les spécifications et quantités de l'offre ne seront pas disponibles jusqu'à ce que l'offre soit lancée.

Les contracteurs intéressés devraient s'efforcer d'étudier le projet dès maintenant pour que les détails pertinents soient compris si les appels d'offres sont lancés durant les mois d'hiver.

Avant de visiter les lieux, le contracteur devrait contacter le gérant de projet concernant les autres détails qui peuvent être disponibles.

Haines Road
Ensemencement et fertilisation
du km 149,9 au km 179,6

Gérant de projet:
P. Knysh,
Travaux publics Canada
201 Range Road
Whitehorse, Yukon
Tél.: (403) 668-2181.

Canada



Défense nationale | National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMPS DE TIR DU CAMP WAINWRIGHT

Des exercices de tir auront lieu de jour et de nuit aux champs de tir du camp Wainwright, dans la province de l'Alberta, jusqu'à nouvel ordre.

Les champs de tir sont une propriété administrée par le MDN, sise au sud de la ville de Wainwright, entre les routes principales no 13 et no 14, et intersectée par la route no 41, dans les cantons 42 à 45, rangs 5 à 9, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province de l'Alberta. Au besoin, il est possible d'obtenir une description détaillée de la propriété de Wainwright en s'adressant au chef du Génie construction du Détachement des Forces canadiennes de Wainwright (Alberta).

MUNITIONS ET OBJETS EXPLOSIFS PERDUS

Les bombes, grenades, obus et autres objets explosifs semblables sont dangereux. Il ne faut pas en ramasser ni en garder en souvenirs. Si vous trouvez ou si vous avez en votre possession tout objet que vous croyez être un explosif, veuillez le signaler à la police locale; on veillera alors à son enlèvement.

Il est formellement interdit de pénétrer dans ce secteur sans autorisation.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, Canada
17630-77



Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 11 h

Les Caprices de Dame Nature!

Dame Nature...quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 8 octobre

En 1985, une tempête de neige précoce s'abat sur le Manitoba et le nord-ouest de l'Ontario laissant de 10 à 30 cm de neige. À la suite de ce blizzard, les températures tombent à -15°.

C'est arrivé un 9 octobre

En 1981, de fortes pluies tombent du 7 au 9 en Gaspésie, inondant les routes, provoquant des pannes de courant et interrompant le service téléphonique. Mont-Louis enregistre 245 mm de pluie en 3 jours.

C'est arrivé un 10 octobre

En 1949, une tempête traverse le sud du Manitoba. Winnipeg enregistre sa plus basse pression atmosphérique au niveau de la mer, soit 96,66 kPa ainsi que son record de pluie en une journée pour octobre, 74,4 mm.

C'est arrivé un 11 octobre

En 1984, des bourrasques de vent battent le nord-ouest de l'île de Vancouver, les îles de la Reine-Charlotte et une partie de la côte nord. À Cape St.James, les vents, atteignent la force d'un ouragan, soufflent à 120 km/h avec des rafales jusqu'à 165 km/h. Des vagues de 10 m font chavirer 8 bateaux de pêche entraînant dans la mort 5 pêcheurs.

C'est arrivé un 12 octobre

En 1962, la queue du typhon *Freda* frappe le nord-ouest du Pacifique. À Victoria, les vents soufflent à une vitesse constante de 74 km/h avec des rafales jusqu'à 145 km/h. La tempête cause des dégâts de 10 M $ aux vitrines des magasins, aux petites embarcations, aux fils de haute tension et aux jardins. On déplore 7 morts.

C'est arrivé un 13 octobre

En 1984, dans le sud de l'Ontario, les autorités émettent un avertissement sanitaire quand une masse d'air stagnante fait grimper l'indice de pollution à 49. À Montréal, un épais brouillard matinal rend la visibilité nulle, provoquant plusieurs accidents.

C'est arrivé un 14 octobre

En 1866, des vents forts propagent les flammes d'un important incendie qui détruit une grande partie de la ville de Québec. Deux mille maisons sont détruites, 18,000 à 20,000 personnes se retrouvent sans abri et sept autres trouvent la mort.

Source: Environnement Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14 h (heure des Rocheuses) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

N° 671609
RED DEER, ALBERTA
ÉDIFICE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
REMPLACEMENT DE FENÊTRES

Date de fermeture: **le 26 octobre 1989**
Dépôt: **50 $**

Les documents de soumission sont disponibles à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta). Ils peuvent aussi être consultés au bureau de l'Association de la construction situé à Edmonton et Red Deer, Alberta.

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada

• Nos aînés

Ouverture officielle du Manoir Sainte-Anne II pour personnes âgées

FALHER - L'ouverture officielle du Manoir Sainte-Anne II, un immeuble d'habitation pour personnes âgées de 12 appartements autonomes construit à Falher, a eu lieu le samedi 30 septembre 1989 à 14h. La cérémonie s'est déroulée au Manoir Sainte-Anne II, #003, 1ère Avenue S.O., Falher.

Les invités d'honneur étaient: Walter Paszkowski; Roland Turcotte maire de la ville de Falher; André Bremont, Reeve municipalité du district de Smoky River #130; Doug Dennis, Directeur du bureau régionale de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.); Mike Fushtey, gestionnaire du district de Grande Prairie, Société d'hypothèques et de logement de l'Alberta (S.H.L.A.); Carmeline Bourgeois, résidente; le père Roger Prieur o.m.i., Paroisse Sainte-Anne; et le maître des cérémonies Gérard Nicolet, administrateur, ville de Falher.

Aux termes d'un accord fédéral/provincial de partage des frais, l'amortissement et les dépenses d'exploitation éligibles du projet seront subventionnés sur une période de 35 ans à 70 pour cent par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.), pour un montant annuel de 45 120 $, et à 30% par la Société d'hypothèques et de logement de l'Alberta (S.H.L.A.), pour un montant annuel de 19 337 $. La S.H.L.A. offrira une aide supplémentaire de 23 187 $, ce qui portera le total de la subvention provincial à 42 524 $ par an. Le coût de développement estimé à 885 032 $ a été financé par la S.H.L.A. au moyen d'obligations du Fonds d'épargne du patrimoine de l'Alberta.

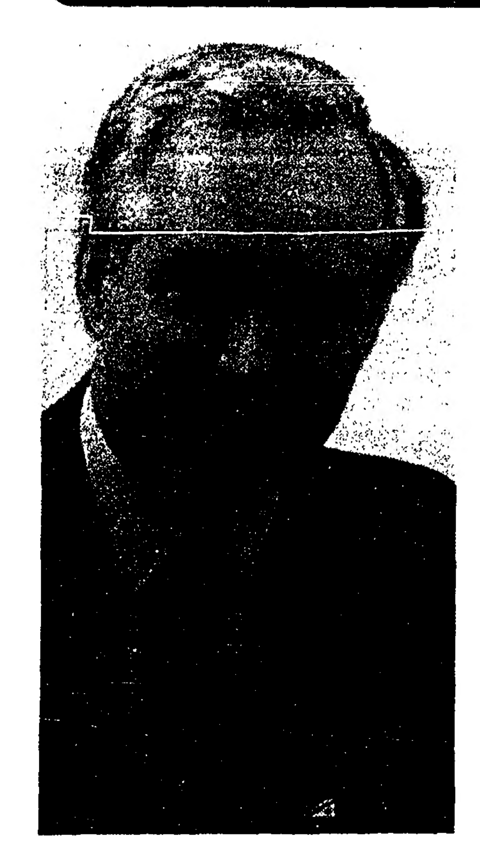
Conçu par William Crutledge d'Edmonton et construit par Tarad Industries Ltd. d'Edmonton, le Manoir Sainte-Anne II est commandité et administré par la ville de Falher.

Professionnels

Cartes d'affaires

La page de l'A.C.F.A.





LA SURVIE DU FRANÇAIS EN ALBERTA: À L'HEURE DES CHOIX

Cher(e) membre,

Nous avons beaucoup parlé de fierté au cours des dernières années car les Franco-Albertains et les Franco-Albertaines constituent un peuple fier. Fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils entendent devenir.

Notre communauté a connu des problèmes sérieux au cours des dernières années. L'Affaire Piquette avait sensibilisé tout le Canada au profond sentiment anti-francophone du gouvernement albertain qui avait tenté d'expulser de l'Assemblée législative le député Léo Piquette. Ce dernier avait osé s'exprimer en français. On voulut le forcer à s'en excuser.

Puis le jugement de la Cour suprême dans le cas Mercure nous avait pourtant laissé entrevoir des jours meilleurs puisque l'on reconnaissait enfin que nos droits avaient été niés depuis plus de cent ans. La suite du jugement devait cependant nous être moins favorable. Voici un rappel des principaux événements.

En 1982, le père André Mercure obtenait une contravention pour excès de vitesse en Saskatchewan. Il invoqua l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, et réclama un procès en français et la traduction des lois pertinentes à son cas. Il poursuivit sa cause jusqu'en Cour suprême du Canada.

À la suite de ce jugement le gouvernement de l'Alberta décida de passer la seule loi bilingue de son histoire, la loi 60, et abolit les droits reconnus dans l'article 110. Ni le gouvernement du Québec, ni le gouvernement fédéral ne bronchèrent devant cet acte anti-francophone.

Pourtant au Manitoba, puis plus tard en Saskatchewan le gouvernement fédéral est intervenu avec force et avec succès pour la reconnaissance des droits des francophones de ces deux provinces. Le Manitoba traduira toutes ses lois et la Saskatchewan a signé une entente avec le gouvernement fédéral qui permettra le développement de sa communauté francophone y inclus la gestion des écoles francophones par les Fransaskois. Nos droits valent-ils moins que les leurs??

Cet appui crucial du gouvernement fédéral nous en avons grand besoin, mais nous l'attendons toujours. Devant l'attitude clairement anti-francophone du gouvernement provincial nous avons lancé il y a un an et demi une opération dans le but de faire connaître notre situation alarmante à tous les autres Canadiens. Nous l'avons baptisé «l'OPÉRATION SURVIE».

Votre association a rencontré le gouvernement provincial à plusieurs reprises, pour lui présenter une position très raisonnable, et lui proposer une solution albertaine qui reconnaissait à la fois les droits des Franco-Albertains et Franco-Albertaines, et le caractère multiculturel et majoritairement anglophone de la province.

Nous avons accordé de nombreuses conférences de presse, suscité de nombreuses prises de position par des éditorialistes influents et rallié nombre d'autres Canadiens de langue anglaise et de langue française à notre cause. Un sondage publié dans le Calgary Herald l'an dernier soulignait ce mouvement en notre faveur. 74% des Calgaréens et 53% des Edmontoniens seraient favorables à ce que l'on reconnaisse des droits aux francophones.

Mais comme vous le savez, le gouvernement albertain a choisi d'abolir l'article 110. La Loi 60 a reçu la sanction royale le 7 juillet 1988.

Nous sommes immédiatement passés à l'action auprès du gouvernement fédéral. Nous avons utilisé tous les moyens de pression dont nous disposions: lettres au Premier ministre Brian Mulroney, à certains ministres et aux députés, conférences de presse et rencontres avec les grands médias, rencontres avec le Secrétaire d'État et avec d'autres ministres et députés influents. En janvier 1989, nous avons présenté au Secrétaire d'État de l'époque, M. Lucien Bouchard, un plan de développement pour la communauté franco-albertaine, qui décrit les priorités et les besoins financiers pour les dix prochaines années. Le gouvernement fédéral a donc entre les mains toutes les informations nécessaires pour passer à l'action.

Depuis juillet 1988, nous avons toujours présenté les mêmes trois demandes au gouvernement fédéral:

1. que le gouvernement fédéral demande un renvoi à la Cour suprême sur la nouvelle loi scolaire albertaine ou qu'il convoque une conférence des premiers ministres pour discuter de l'application des droits en éducation des francophones.
2. que le gouvernement fédéral s'engage à demander à chaque nouveau gouvernement albertain le rétablissement des droits que nous avons perdus l'an dernier.
3. un fond de développement pour la communauté franco-albertaine.

Suivant les directives des Conseils généraux de novembre 1988 à mai 1989, votre association a adopté la position qu'il ne pouvait y avoir d'entente financière entre le gouvernement fédéral et la communauté sans un engagement formel et concret de la part du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux deux premières demandes.

Pourquoi considérons-nous ces deux conditions si importantes? Pourquoi maintenir une position si ferme? Parce que la nouvelle loi scolaire est clairement anticonstitutionnelle en ce qui a trait à nos droits en matière d'éducation. Elle n'accorde pas le droit à une éducation en français à tous nos enfants, elle ne nous donne pas le droit de créer des écoles là où on en a besoin et elle ne nous accorde aucun droit de gestion de nos écoles.

Nous sommes 65,000 francophones en Alberta maintenant. De ce nombre seulement 30,000 parlent le français à la maison. Nous faisons face à un taux d'assimilation de 63.9%.

Si nous voulons avoir au moins une chance de maintenir une communauté francophone viable (pas seulement une élite de 5,000 à 10,000 personnes) nous devons obtenir au plus vite nos pleins droits constitutionnels en éducation. Si nous avions le pouvoir de créer et de gérer des écoles francophones là où nous avons suffisamment d'étudiants, nous aurions cette chance. C'est pourquoi nous insistons sur la première condition. Il faut obsolument que cette loi scolaire soit déclarée inconstitutionnelle le plus tôt possible.

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont obtenu grâce à l'intervention du gouvernement fédéral, ce que nous demandons dans la deuxième condition: la gestion scolaire francophone partout dans leur province. Est-ce que nos droits constitutionnels sont différents en Alberta? Pourquoi le gouvernement fédéral est-il prêt à laisser tomber les droits constitutionnels de la troisième plus importante communauté francophone hors-Québec?

Cette deuxième condition que nous posons est nécessaire parce que ce sont nos droits historiques en Alberta. Il est très important que nous ressentions l'appui du gouvernement fédéral pour ne pas nous enlever l'espoir que nous pourrons les récupérer. Il nous faut savoir que ces droits ne sont pas perdus pour toujours.

Il est clair maintenant que le gouvernement fédéral ne veut pas forcer la main du gouvernement provincial et nous demande de laisser tomber nos deux premières conditions. Notre gouvernement fédéral nous demande d'oublier nos droits constitutionnels ainsi que nos droits historiques. Vivons-nous au Canada? Ou dans le pays de l'Alberta? Nos droits sont-ils différents de ceux des autres Canadiens? La constitution canadienne doit-elle avoir une interprétation différente en Alberta? Le gouvernement fédéral n'est-il pas là pour assurer le respect et l'application de nos droits constitutionnels?

Nous ne pouvons pas accepter une position du gouvernement fédéral qui fait de nous des citoyens canadiens de deuxième classe et qui assure l'assimilation d'un grand nombre de membres de notre communauté avant qu'un jour nous puissions finalement obtenir nos droits. Pourquoi nous condamner à n'être qu'une petite élite francophone en Alberta?

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et sur le gouvernement fédéral pour assurer notre survie et notre développement à long terme. Cette survie et ce développement ne dépendent pas uniquement des ressources financières que nous pourrions avoir à notre disposition. Il nous faut des droits pour combattre efficacement l'assimilation, et les droits, ça ne s'achète pas.

Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement fédéral se payer bonne conscience et acheter notre silence avec une entente uniquement financière.

L'opération survie a connue de grands succès, notamment l'éveil de la communauté franco-albertaine qui se fait remarquer de plus en plus. De tous les coins de la province des commissaires d'école, des parents, des enseignants, des élèves se sont battus côte à côte pour obtenir des écoles françaises avec succès. Des spectacles en français se déroulent régulièrement dans les écoles de la province. FRANCOPHONIE/JEUNESSE a initié avec succès un grand mouvement afin de freiner l'assimilation chez nos jeunes.

Les gens de partout se regroupent aujourd'hui pour formuler des projets nouveaux. On sent l'enthousiasme et la fierté gagner toute la communauté. Cette fierté ne nous vient pas de subventions versées par le gouvernement fédéral mais du courage et de la ténacité de chacun d'entre nous.

Georges Arès
Président